



LE BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS : L'HERITAGE COMME RESSOURCE

Dossier réalisé par Catherine Bertram, Virginie Lapierre, Lucas Monsaingeon et Catherine Seyler

- > Réussir une transition juste
- > Si la question du patrimoine est un outil au service de la transition, le Bassin minier a trente ans d'avance
- > Le territoire comme paysage culturel évolutif et vivant, le futur du patrimoine
- > La « treille minière », une source de projets
- > Short stories / Europen : nouvelles de la ville fragmentée
- > De l'archipel noir à l'archipel vert
- > Un monument du quotidien : la Cité des électriciens
- > Considérer l'existant : plus de matière grise pour moins de matière première
- > Reconnaître l'architecture dans l'ordinaire des situations postanthropocène
- > Des « morts-terrains » aux « sols vivants »

Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais est un territoire façonné par deux siècles d'extraction intensive du charbon. En 2012, il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que « paysage culturel, évolutif et vivant ». Plus de dix ans après, d'architectures revient sur les enjeux et perspectives de cette patrimonialisation. Ce dossier est le fruit d'une recherche conduite par le laboratoire IPRAUS de l'ENSA Paris-Belleville et l'Atelier d'Architecture Philippe Prost, grâce au mécénat à la recherche en architecture de la Caisse des Dépôts et avec l'appui de la Mission Bassin Minier. Elle s'est conclue par une journée d'étude et de débats en 2022 à la Cité de l'architecture et du patrimoine, dont ce dossier reprend les principales contributions.

Photo aérienne du terril n° 9 à Haillicourt (62).
© Philippe Frutier, Altimage.

RÉUSSIR UNE TRANSITION JUSTE

par Lucas Monsaingeon et Philippe Prost

En 2012, le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « paysage culturel, évolutif et vivant », œuvre combinée de l'homme et de la nature. Cette reconnaissance internationale le fait entrer dans l'ère de la patrimonialisation, tournant ainsi définitivement la page de l'activité minière. Par sa nature et son échelle, ce site est unique au sein du patrimoine mondial, porteur d'un renouvellement des approches « pour sortir du monument et aborder le territoire comme une entité physique et socioéconomique », selon Francesco Bandarin, ancien directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. La notion de « paysage culturel évolutif » porte d'ailleurs en elle-même une tension féconde dans ses termes, qui constitue probablement le « futur du patrimoine ».

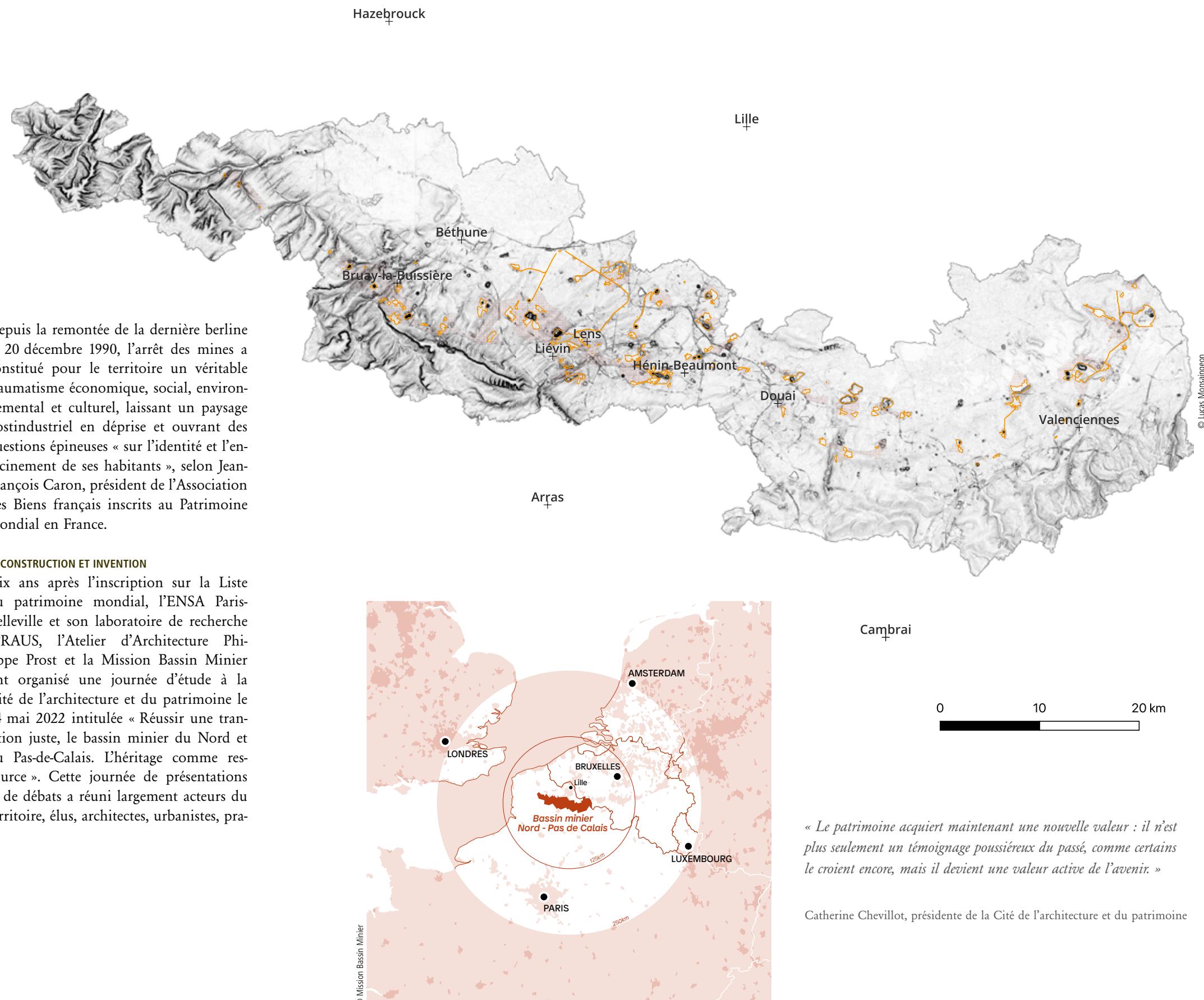
Le Bassin minier constitue l'extrémité française du filon houiller qui se prolonge en Belgique, puis dans la Ruhr. Il s'étend sur 120 kilomètres de long et 15 kilomètres de large, entre Lille et Arras,

et regroupe plus de 1 million d'habitants autour des agglomérations de Valenciennes, Douai, Lens-Liévin, Béthune et Bruay-la-Buissière. Ce territoire se caractérise par un paysage, un urbanisme et une architecture façonnés par l'industrie minière, qui a extrait 2,4 milliards de tonnes de charbon du sous-sol entre 1720 et 1990. Un système spatial minier constitué de sites « néonaturels » et d'infrastructures à grande échelle comme les terrils, les étangs d'affaissement, les canaux et voies de chemin de fer dédiés au charbon, mais aussi d'un important patrimoine bâti regroupant des édifices techniques liés à l'extraction (chevalements, bâtiments des fosses, etc.), des équipements construits par les compagnies minières (églises, écoles, hôtels de ville, piscines, hôpitaux, etc.) et plusieurs dizaines de milliers de logements ouvriers. Un catalogue incroyable de ce que la modernité a pu concevoir, dont la force des paysages et des structures urbaines ne laisse pas indifférent, tout comme l'architecture spécifique qu'elle a générée.

Depuis la remontée de la dernière berline le 20 décembre 1990, l'arrêt des mines a constitué pour le territoire un véritable traumatisme économique, social, environnemental et culturel, laissant un paysage postindustriel en déprise et ouvrant des questions épineuses « sur l'identité et l'enracinement de ses habitants », selon Jean-François Caron, président de l'Association des Biens français inscrits au Patrimoine mondial en France.

DÉCONSTRUCTION ET INVENTION

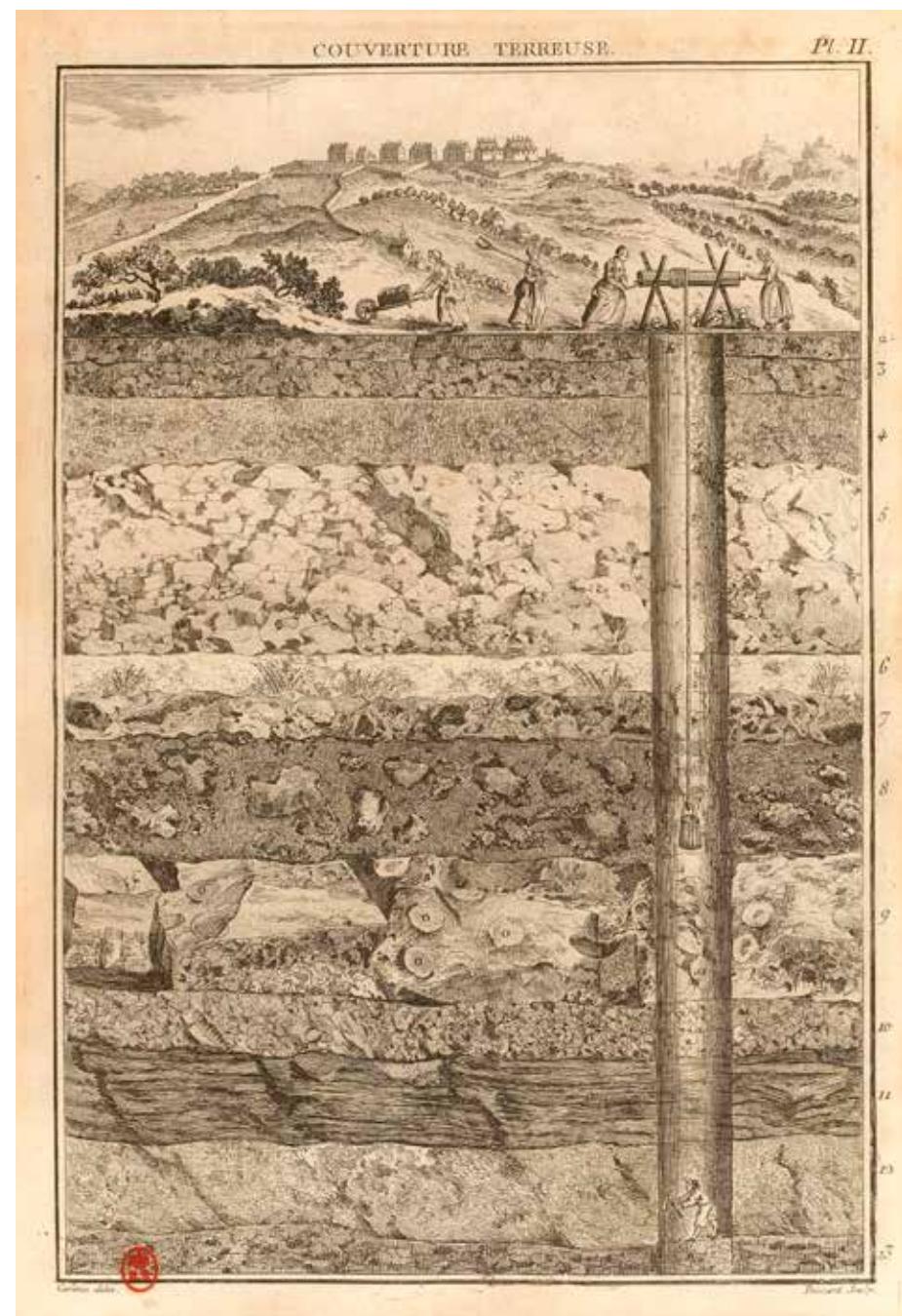
Dix ans après l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, l'ENSA Paris-Belleville et son laboratoire de recherche IPRAUS, l'Atelier d'Architecture Philippe Prost et la Mission Bassin Minier ont organisé une journée d'étude à la Cité de l'architecture et du patrimoine le 24 mai 2022 intitulée « Réussir une transition juste, le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. L'héritage comme ressource ». Cette journée de présentations et de débats a réuni largement acteurs du territoire, élus, architectes, urbanistes, pra-



LES SPÉCIFICITÉS ET L'ORIGINALITÉ DU
BASSIN MINIER NÉCESSITENT DE METTRE
DE CÔTÉ LES IDÉES PRÉCONQUES

ticiens, enseignants et chercheurs, autour de quatre tables rondes. Elle a été rendue possible grâce au mécénat à la recherche en architecture de la Caisse des Dépôts. Ce dossier thématique s'appuie sur certaines des interventions de cette journée pour interroger le rôle de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage dans la transition territoriale. Il reviendra sur les spécificités de ce territoire, de son processus de patrimonialisation, et présentera la dynamique d'évolution à l'œuvre à travers des regards de maîtres d'œuvre, de maîtres d'ouvrage et d'experts extérieurs. Une sélection de projets démonstrateurs, loin d'être exhaustive, met en avant les transformations en cours sur ce vaste territoire, à travers des grands catalyseurs comme le Louvre-Lens, ou des projets plus modestes de rénovation de cités minières.

Les spécificités et l'originalité du Bassin minier, imbriquant questions environnementales, sociales et patrimoniales, nécessitent de mettre de côté les idées préconçues, et appellent une approche de projet intégrée et systémique, multiscalaire

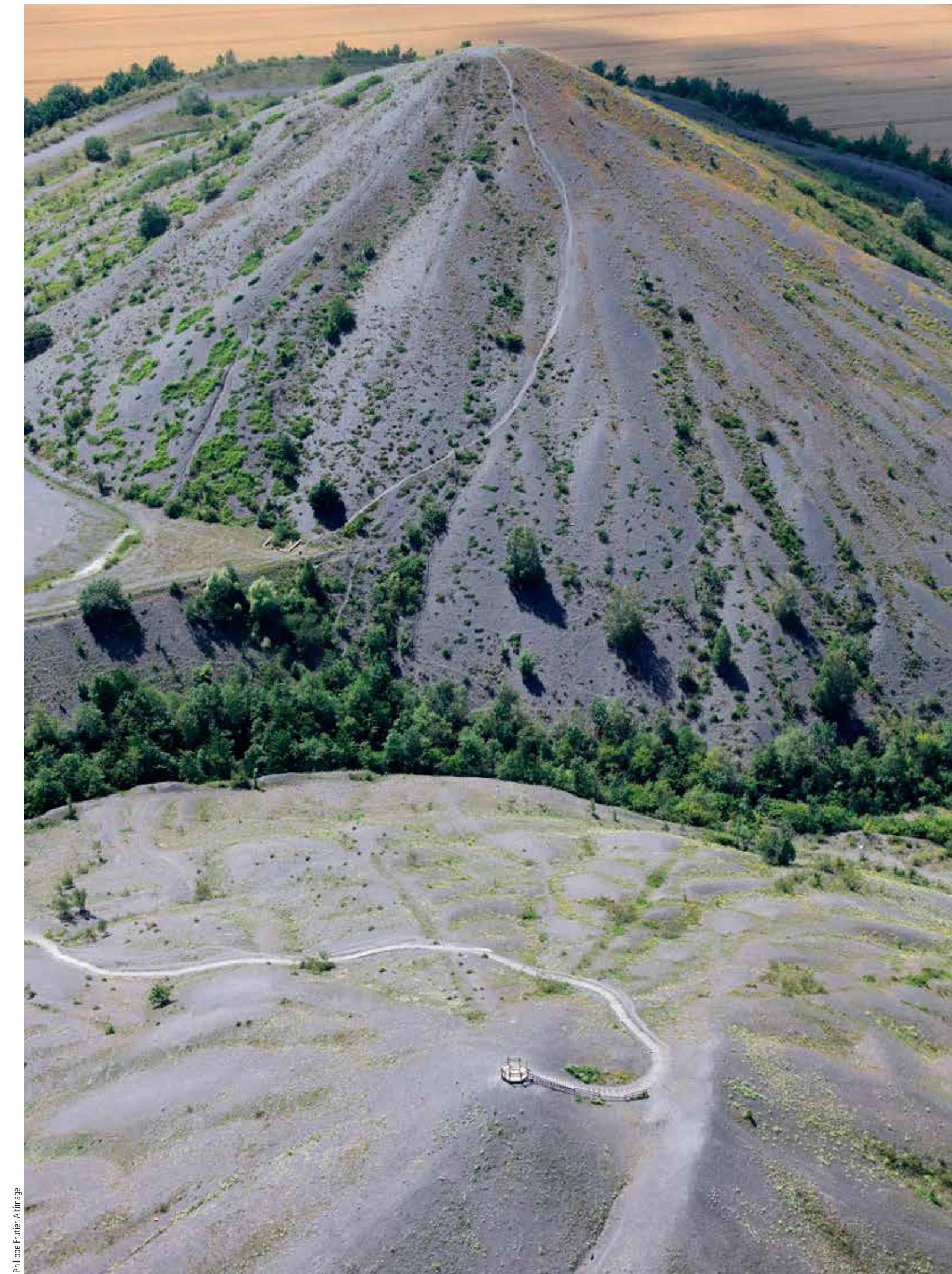


© Gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France

Ci-dessus : *L'art d'exploiter les mines de charbon de terre*, Jean-François-Clément Morand, 1768-1779, planche II. Médecin de formation, Jean-François-Clément Morand fut l'un des premiers scientifiques à s'intéresser à l'exploitation du charbon, dès le début

de son exploitation et avant son industrialisation. Ses gravures de l'écorce terrestre accordent un soin particulier à la représentation des strates géologiques traversées, à la présence souterraine de l'eau et des fossiles.

Page de droite et p. 60 : vue aérienne des terrils jumeaux du Pays à part, Haillicourt (62).



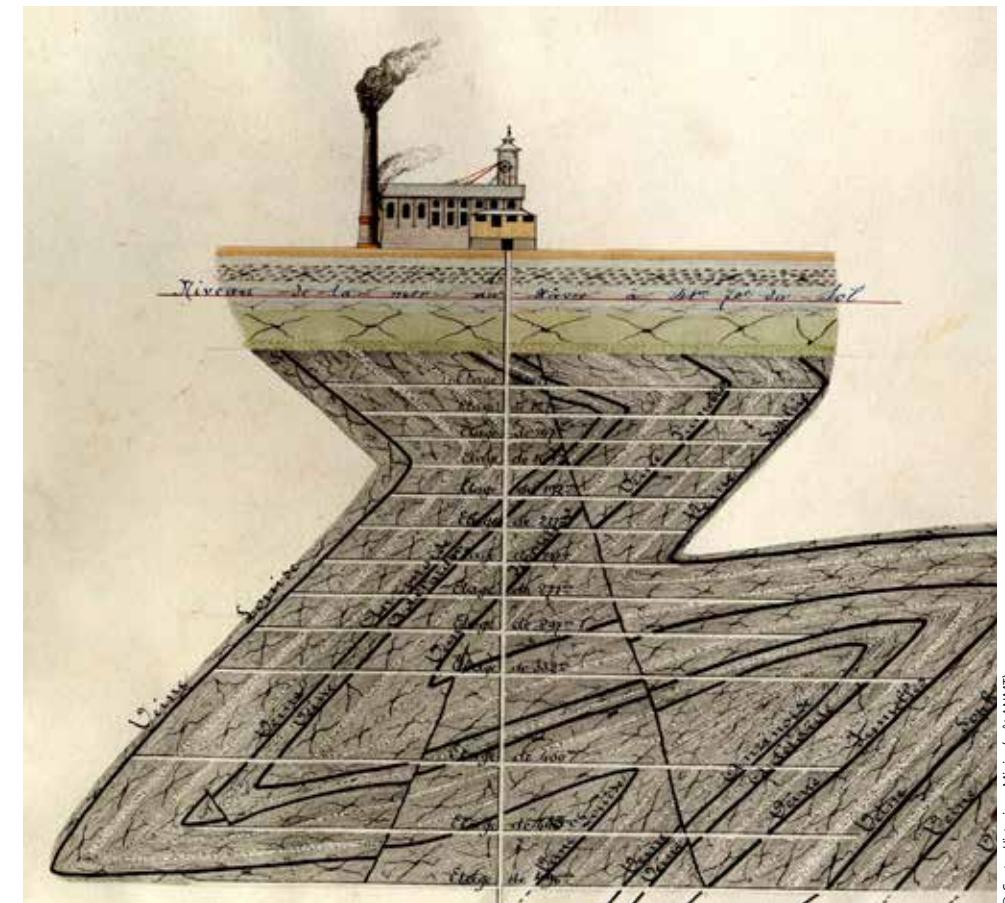
© Philippe Fruiter Altimage



UN CAS D'ÉTUDE QUI DÉPASSE LARGEMENT SON SEUL CADRE LOCAL ET MÊME NATIONAL, ET NOUS INVITE À RÉFLÉCHIR SUR L'INVENTION D'UN NOUVEAU MODÈLE ÉCOLOGIQUE, URBAIN, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL FONDÉ SUR LE RECYCLAGE TERRITORIAL

et pluridisciplinaire. Un cas d'étude qui dépasse largement son seul cadre local et même national, et nous invite à réfléchir sur l'invention d'un nouveau modèle écologique, urbain, économique et culturel fondé sur le recyclage territorial : une leçon pour apprendre à transformer plus et démolir moins. Alors que de nombreux bassins industriels ferment ou vont fermer partout dans le monde, constituant à chaque fois une « déflagration territoriale », le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais devient un point de référence, qui donne lieu à de nombreux voyages apprenants. ■

Ci-contre : coupe de la fosse l'Éclaireur de la Compagnie des mines de Douchy. Travaux et coupes de la Compagnie des mines de Douchy, 1885. Arch 1114.



« Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une construction humaine qui peut se démolir, faute de consensus comme à Liverpool. Le plan de gestion et la protection réglementaire sont une pièce essentielle pour protéger le bien inscrit. Mais il faut inventer au cas par cas un chemin vers l'excellence et la qualité. Notre plan de gestion, outil vivant et dynamique, prévoit un dispositif de gouvernance et de dialogue territorial pour guider la façon dont nous construisons le paysage aujourd'hui afin qu'il soit aimable pour les habitants et les visiteurs. La beauté et la durabilité de l'édifice de notre inscription en dépendent. »

Catherine Bertram, directrice de la Mission Bassin Minier

Si la question du patrimoine est un outil au service de la transition, le Bassin minier a trente ans d'avance

par Jean-François Caron, président de l'Association des Biens français inscrits au Patrimoine mondial en France et ancien maire de Loos-en-Gohelle

Le Bassin minier est le symbole même du processus de patrimonialisation aujourd'hui, mais ce mouvement est d'abord né d'une difficulté à effectuer un travail de deuil après la fin de l'activité industrielle minière. Je suis issu d'une ville qui est un laboratoire de la transition grandeur nature, et il m'apparaît de plus en plus évident que les questions de patrimoine et de transition sont puissamment imbriquées. La transition engendre des insécurités majeures et interroge nos imaginaires. Nous tournons progressivement le dos à tout ce qui nous a fondés pour passer à un autre monde. C'est une autre forme de développement, par nature insécurisante et déstabilisante, de nos constructions humaines individuelles, intimes et collectives. Et cela engendre un certain nombre de résistances au changement.

C'est d'ailleurs pour cette raison que, d'après moi, la question de la transition est une question de sciences humaines et sociales avant d'être une question d'ingénieur, parce qu'elle génère des pertes de repères. Dans le Livre blanc sur le Bassin minier rédigé en 1994-1995, la question culturelle avait déjà été identifiée comme chantier prioritaire, parce que nous devions

travailler sur « qui nous étions », à un moment où nous étions encore dans le rejet complet de l'héritage minier.

Les questions de transition sont consubstantielles aux questions patrimoniales au sens large : celles des héritages naturels, architecturaux, urbanistiques et culturels. Le Bassin minier s'est construit sur un modèle systémique hégémonique, où les houillères possédaient tout, sauf les cimetières : les églises, les écoles, les stades de foot, les cités minières, etc. La transformation subie après la disparition des houillères a été d'autant plus d'incroyable, et c'est en partie ce qui a été salué par l'UNESCO avec l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial en 2012, en tant que paysage culturel évolutif.

La gestion de nos héritages pose donc la question de nos racines, de ce qui nous fonde. C'est la question de la fierté et de l'estime de soi qui produit des effets de confiance ou pas, et qui seule va nous permettre d'affronter la transformation dans laquelle nous sommes, sachant où l'on habite. Au sens propre comme au sens figuré, un arbre qui n'a pas de racines tombe au premier coup de vent. Le travail sur la question de l'héritage n'est pas enga-

gé pour revenir à la nostalgie du monde de la mine, avec sa cohorte de morts : si nous en avons besoin, c'est pour affronter les temps qui viennent.

Parmi l'ensemble des bassins charbonniers sur la planète, celui du Nord-Pas de Calais est peut-être le plus exemplaire par son homogénéité, regroupant sur un espace donné trois siècles d'histoire industrielle et toute la typologie du système spatial minier : l'urbanisme, l'architecture, les terrils, les canaux, etc. La qualité de cet ensemble, aux mains d'un seul propriétaire après la nationalisation de 1946 et caractérisé par une mono-activité jusqu'en 1990, a été reconnue par les experts de l'UNESCO pour sa valeur universelle et exceptionnelle.

La candidature a été un travail de dix ans, s'appuyant sur des logiques d'ensembles paysagers miniers remarquables, pour montrer toute la séquence de cette histoire de la mine. Après un long inventaire, 25 % du patrimoine existant a été proposé à l'inscription, sur plus de 100 km entre Valenciennes et Auchel. Le travail le plus dur n'a pas tellement été de reconstituer les trois siècles d'histoire, même si cela a représenté un travail d'archives gigan-

IL M'APPARAÎT DE PLUS EN PLUS ÉVIDENT QUE LES QUESTIONS DE PATRIMOINE ET DE TRANSITION SONT PUISSAMMENT IMBRIQUÉES.
LES QUESTIONS DE TRANSITION SONT CONSUBSTANIELLES AUX QUESTIONS PATRIMONIALES AU SENS LARGE



© Philippe Etienne, Aerial

Ci-contre : résidence de l'artiste Jean-Michel André, Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarbe (62). Des enfants dessinent au sol l'emblème de l'UNESCO.

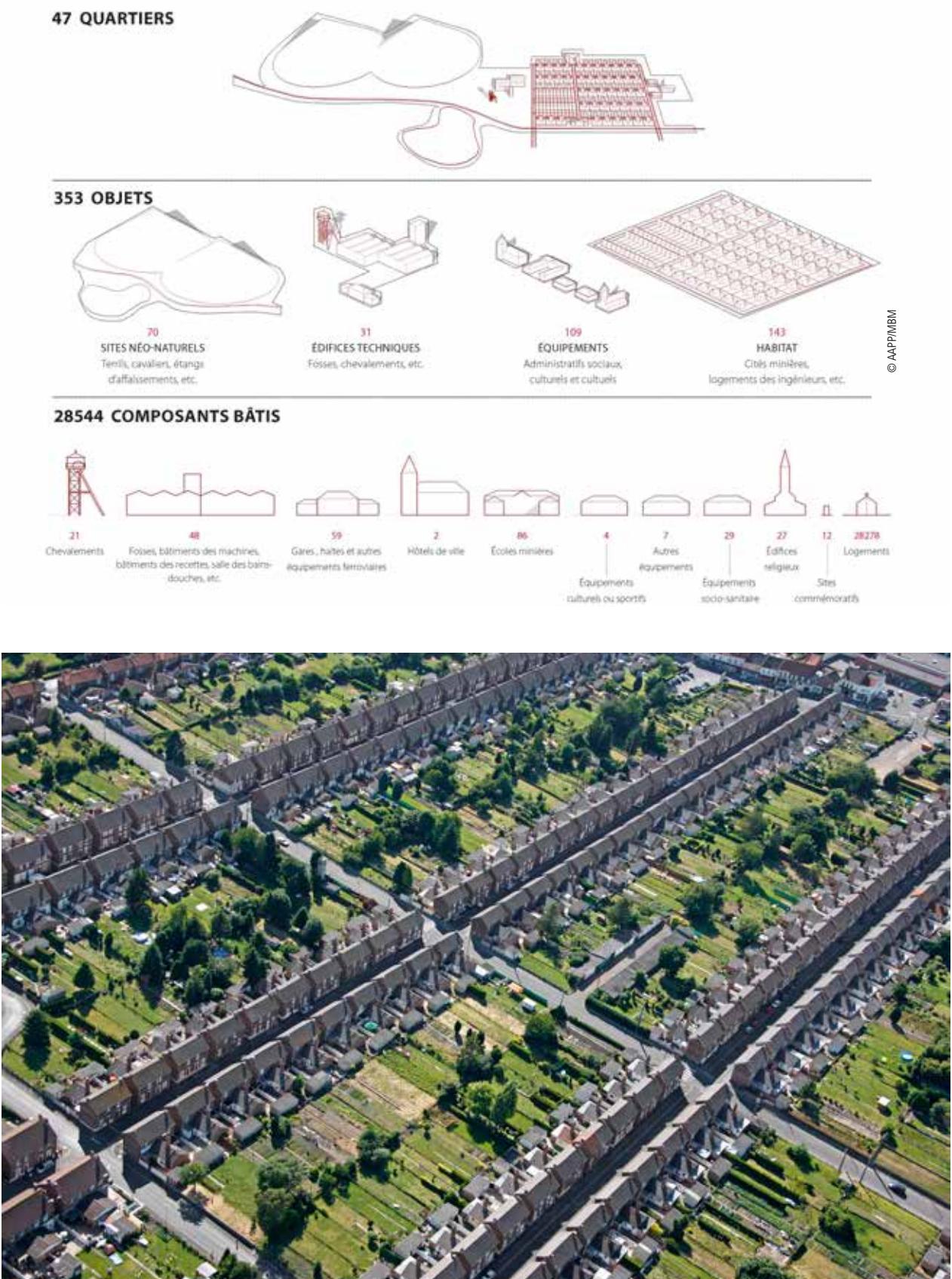
Page de droite : vue du paysage minier à Bruay-la-Buissière et Haillicourt (62). Des enfants dessinent au sol l'emblème de l'UNESCO.



© Ullea films, Nord Drone Services

« La question de la réussite d'une transition juste n'est pas celle de réussir juste une transition. L'ordre des mots, mais aussi l'ordre des événements a son importance : je crois qu'il fallait passer par cette inscription pour pouvoir nous tourner aujourd'hui vers une ambition d'avenir. »

François Decoster, vice-président du conseil régional des Hauts-de-France



LA QUALITÉ DU REGARD DE MICHEL DESVIGNE A RENFORCÉ L'IDÉE QUE LES CITÉS MINIÈRES ÉTAIENT DANS DES LOGIQUES D'ARCHIPEL, RELIÉES PAR DES CORRIDORS BIOLOGIQUES

tesque, mais celui de maïeutique d'acteurs pour produire un plan de gestion avec 89 communes, deux départements, une région, les services de l'État, le diocèse, etc. Avant 2012, il y avait bien eu de grands sites industriels inscrits par l'UNESCO en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Mais inscrire un bassin minier à grande échelle pour ce qu'il signifiait, ça n'existe pas. En l'absence de jurisprudence, nous sommes entrés à travers la candidature dans une aventure où il fallait en même temps définir des règles du jeu et essayer de répondre aux questions posées. Et c'est pour cette raison que nous avons beaucoup travaillé avec les experts du monde entier. Nous avons organisé un certain nombre de colloques pour étudier cette question de patrimoine et d'histoire minière, un travail salué par les inspecteurs de l'Icomos international (*une organisation internationale non gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites dans le monde, ndlr*) et qui a abouti à l'inscription en 2012.

Cette reconnaissance par l'UNESCO n'a pas apporté de financements mais, grâce à elle, la qualité et l'excellence – qui

n'étaient pas au cœur de nos pratiques territoriales – sont devenues des clés pour transformer notre territoire, nos mentalités et nos ambitions. Et donc finalement cette capacité à imaginer, à oser entreprendre, la confiance que tout cela donne, sont aussi liées à des enjeux d'image. Derrière, cela pose la question de notre capacité à changer de regard sur nous-mêmes. Personnellement, ma perception des terrils a complètement changé lorsque j'ai découvert qu'ils servaient de lieu de reproduction au traquet motteux, une petite espèce d'oiseau très rare. Le terril, qui était un tas de déchets, est devenu dans ma tête un lieu extraordinaire, où vivaient des espèces rares, sans qu'il n'ait besoin de bouger. Et donc cette question des représentations, de l'image du territoire, me paraît absolument majeure. C'est une clef pour retrouver de la confiance, de l'estime de soi et de la fierté.

UN PIED DE NEZ À L'HISTOIRE

On observe progressivement une mise en trajectoire du territoire : les premières politiques ont d'abord cherché à corriger les problèmes des friches par le ver-

issement de très grands espaces laissés à l'abandon. À partir de là, il y a eu un gros travail sur des cités-pilotes, les premières opérations déclinées par la Mission Bassin Minier sur la transformation de cet habitat ouvrier : comment les cités minières peuvent devenir des lieux attractifs et de grande qualité urbanistique ? Cela se conjugue avec des logiques de mobilité, d'écomobilité, d'accessibilité, de remise de la nature en ville comme la conception et la mise en œuvre du Schéma de trame verte et de celle de la Chaîne des parcs, avec un pied de nez à l'histoire : finalement, nous avons une chance incroyable d'avoir autant de friches et autant de voies de chemin de fer abandonnées !

Michel Desvigne est venu apporter sa marque sur le projet de la Chaîne des parcs autour de Lens. La qualité de son regard a renforcé l'idée que les cités minières étaient dans des logiques d'archipel, reliées par des corridors biologiques. Ce sont des outils extraordinaires qui déclenchent des stratégies très originales, comme le Trail des pyramides noires, où les participants courrent 160 km sur une vingtaine de terrils, ce qui est quand même beaucoup.



Page de gauche, en haut : les « objets » et « composants » du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO sont classés en quatre catégories : sites néonaturels (terrils, étangs d'affaissement...), édifices techniques (fosses, chevalements...), équipements (mairies, gares, écoles...) et habitat (corons, cités pavillonnaires, cités jardins et cités modernes...).

En bas : vue aérienne de la cité du Nouveau monde à Bruay-la-Buissière (62).

Ci-contre, à gauche : vue aérienne de la cité du Nouveau monde en 1989. Un paysage caractéristique du Bassin minier à la fermeture des mines.

À droite : vie de corbon dans les années 1930.

LA GLOBALISATION TRANSFORME LES REPÈRES, ET LA QUESTION DU PATRIMOINE APPARAÎT COMME UN OUTIL

AU SERVICE DE LA TRANSITION, UN APPORT EXTRAORDINAIRE POUR NOUS AIDER À CONSTRUIRE L'AVENIR.

DE CE POINT DE VUE-LÀ, LE BASSIN MINIER A TRENTE ANS D'AVANCE

On traverse ses fosses, des terrils, et les coureurs qui viennent de partout disent que jamais ils n'imaginaient que ce territoire puisse être ainsi. L'une des difficultés qu'on a d'ailleurs chez nous est qu'il faut pratiquer le territoire pour arriver à changer le regard qu'on a sur lui.

Le Bassin minier est un archétype de l'ancien modèle de développement, fondé sur l'exploitation infinie des ressources. Toujours plus grand, plus vite, plus haut, plus fort... À l'heure de l'anthropocène et du dérèglement climatique, ce modèle est mort, et nous devons désormais répondre à une autre question : comment se développer en ménageant les ressources, en veillant à ce qu'elles soient partagées ? C'est la question de la transition juste.

En revanche, nous sommes dans le brouillard parce que le nouveau modèle n'est pas encore apparu, malgré quelques signaux faibles. Nous sommes dans cette période décrite par Gramsci : « Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres. » Donc cherchons les monstres qui apparaissent dans ces moments d'insécurité pour nos sociétés, tant qu'on n'arrive

pas à caractériser ce vers quoi nous allons au niveau local et au niveau global. Face à la page blanche, tout le monde n'est pas à l'aise : les tentations réactionnaires et la nostalgie du « c'était mieux avant » émergent, empêchant de commencer à construire et à inventer.

D'où l'importance de la mise en récit, de la question de la transformation des imaginaires qui commence à prendre forme : d'où je viens, de quoi suis-je l'héritier ? En quoi cela m'aide à appréhender l'avenir et à faire apparaître un nouveau modèle ? Je pense que c'est la question des dizaines d'années qui sont là devant nous. Ces questions de confiance en soi et de repères, de patrimoine et de culture sont des questions essentielles en cette période d'instabilité mondiale où plus personne ne sait où l'on habite. Le Nord-Pas de Calais et la France sont-ils capables de porter ces questions-là à leur échelle ? La globalisation transforme les repères, et la question du patrimoine apparaît comme un outil au service de la transition, un apport extraordinaire pour nous aider à construire l'avenir. De ce point de vue-là, le Bassin minier a trente ans d'avance. ■

« Comment est-ce qu'on porte à la connaissance et à la sensibilité d'autres ambassadeurs – l'ambassadeur d'Éthiopie, l'ambassadeur d'Égypte, l'ambassadrice d'Arabie saoudite, l'ambassadeur de Thaïlande... – tous les membres du Comité du patrimoine mondial, cette évolution de la conception, notamment en France, de ce que l'on considère comme Patrimoine mondial ? Ce qui doit leur parler, ce qui est au cœur pour nous diplomates de la convention de 1972 de la charte des nations unies, de l'acte constitutif de l'UNESCO, c'est l'universalité. C'est la valeur universelle exceptionnelle. Cette notion d'universalité signifie que le particulier – donc là le paysage culturel évolutif vivant, outil de la transition juste – appartient à tout le monde. Le Bassin minier, ce n'est plus la chaîne des terrils, ce ne sont plus les Hauts-de-France, ce n'est plus Lens, ce ne sont plus ces caractéristiques locales, ça devient du Patrimoine mondial universel qui appartient à l'humanité tout entière. Notre travail, c'est de faire de sorte que ces ambassadeurs considèrent qu'ils ont intérêt à inscrire tel ou tel bien au patrimoine universel, et à considérer que leur population et que les populations du monde entier bénéficieront d'une telle inscription. »

Véronique Roger-Lacan, ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, de 2019 à 2023



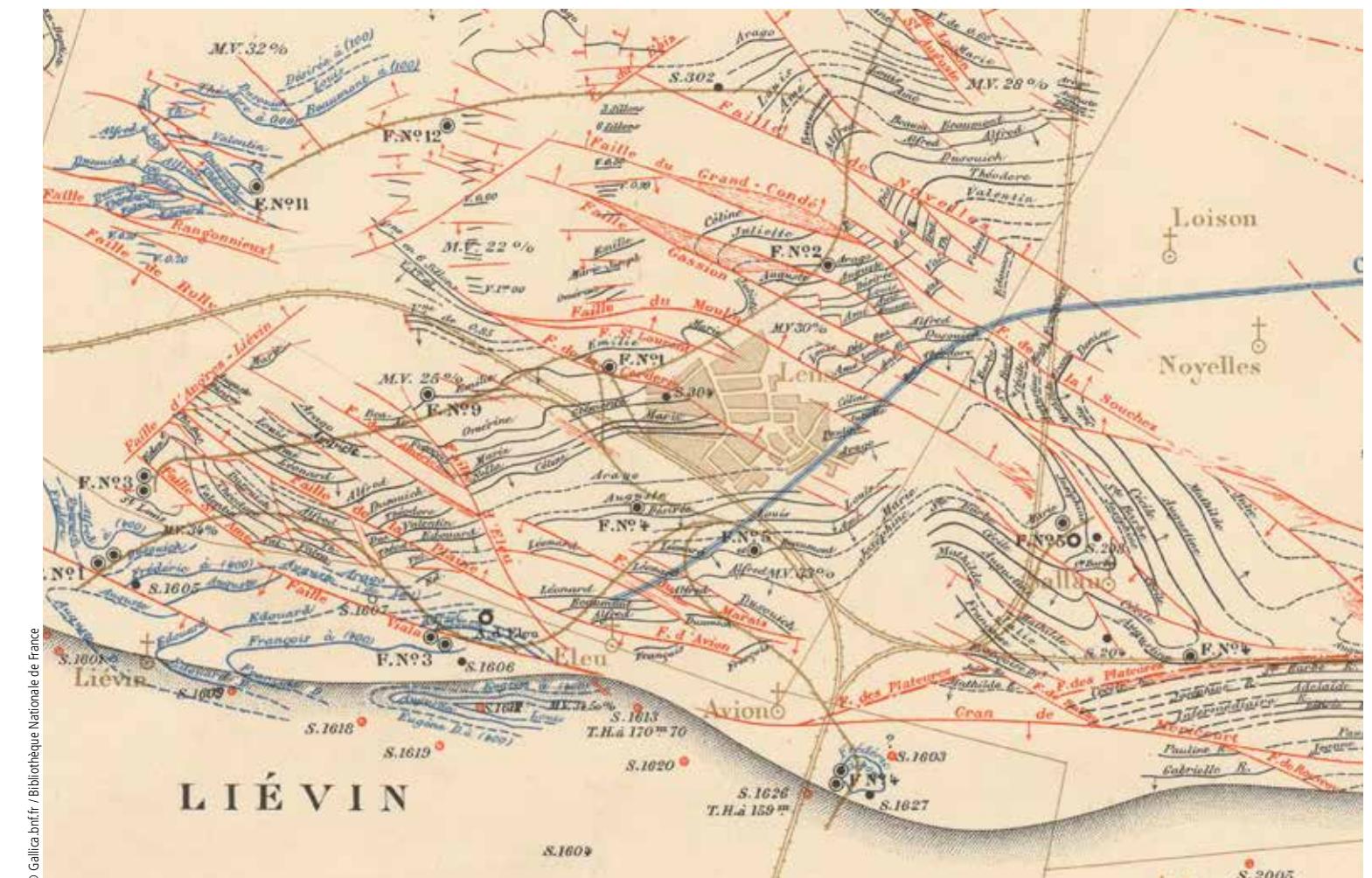
UNESCO



© Mission Bassin Minier

À gauche : enfin l'adoption est prononcée, le Bassin minier est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012.

À droite : inauguration du premier panneau Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO sur l'autoroute A2.



© Gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France

Ci-dessus : extrait de plan représentant les tracés des veines de charbon exploitées à 200 mètres de profondeur autour de Lens à la fin du XIX^e siècle.

Dans la région de Lens,

les sols se sont affaissés de plusieurs mètres suite au creusement intensif des sous-sols. Alfred de Soubeiran, Bassin houiller du Pas-de-Calais, 1895.

Le territoire comme paysage culturel évolutif et vivant

Le futur du patrimoine

par Francesco Bandarin, architecte-urbaniste, ancien directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, conseiller spécial du directeur général de l'ICCROM

Parmi tous les sites inscrits au Patrimoine de l'humanité par l'UNESCO, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est exceptionnel à plusieurs points de vue. D'abord, parce que peu ont une telle envergure territoriale. Ensuite, en raison de la diversité des objets qu'on y trouve : des installations minières industrielles, des terrils, mais aussi toute la variété et la richesse de ses architectures, notamment des ensembles de logements ouvriers sociaux : c'est un catalogue incroyable de ce que la modernité a pu concevoir en la matière. C'est enfin un site chargé d'histoire, avec ses éléments de « paysage culturel » empreints d'authenticité.

Du côté de l'UNESCO, la convention initiale de 1972 est longtemps restée une expression de la culture monumentale occidentale, centrée sur les monuments historiques bâtis et les artefacts. Pour y remédier, la notion de « paysage culturel » a été imaginée par l'UNESCO en 1992, pour intégrer dans la convention des typologies de patrimoine qui n'étaient pas encore reconnues. Un « paysage culturel » représente une œuvre conjuguée de l'homme et de la nature, qui illustre « l'évolution de la société et des établissements humains au

cours des âges, sous l'influence des atouts et/ou des contraintes physiques que présente leur environnement naturel, et des forces sociales, économiques et culturelles successives, intérieures et extérieures¹ ». Au début, cela concernait plutôt les « beaux » paysages ruraux, ou viticoles, qui captaien l'attention. Pourtant la définition même de « paysage culturel » comme interaction entre l'homme et la nature pose une question plus vaste : pourquoi la ville ne serait-elle pas un paysage culturel ? On bute alors sur le vieux cloisonnement disciplinaire et culturel entre la ville et le rural, l'urbanisme et la géographie. C'est ce qui a mené l'UNESCO à adopter en 2011 la « Recommandation concernant le paysage urbain historique² » : c'est une idée forte car on a mis dans le cadre de la conservation urbaine toute la richesse culturelle et technique des paysages.

Pour revenir au Bassin minier, c'est un site exceptionnel aussi par rapport aux autres typologies de la quarantaine de paysages industriels inscrits par l'UNESCO. Il y a actuellement 1157 sites inscrits dans la Liste du patrimoine mondial, les sites industriels représentent donc environ 3 % des sites protégés par l'UNESCO. Ils sont de divers types : ceux qui sont simplement

des architectures (comme l'usine Fagus à Alfeld, en Allemagne, et la cité industrielle Olivetti d'Ivrée, en Italie), d'autres qui sont plus anciens (comme la ville de Potosí, en Bolivie) et qui sont des typologies des origines de la cité industrielle, et il y a ceux qui sont similaires, comme des bassins charbonniers en Allemagne. Mais ils ont presque toujours été inscrits pour la valeur de leur bâti.

L'inscription du Bassin minier au titre de « paysage culturel évolutif et vivant » marque une différence : c'est une approche holistique qui embrasse le territoire en tant qu'entité physique, mais aussi en tant que complexe socioéconomique et historique. Cela va donc au-delà des principes originels de conservation-restauration du Patrimoine mondial.

Enfin, le dossier du Bassin minier tire également son exemplarité de sa genèse : il a été porté par la société civile et non décidé d'en haut. Ce modèle, qui intègre la vision patrimoniale et socioéconomique ainsi que le rôle des habitants, pourra donc servir d'exemple pour d'autres sites déjà classés dont la gestion devra être complètement réinventée. C'est pourquoi il représente le futur du patrimoine. ■

1. Nora Mitchell et al. éd., « Paysages culturels du patrimoine mondial – Guide pratique de conservation et de gestion », *Cahiers du patrimoine mondial*, n° 26 (Paris : UNESCO World Heritage Centre, 2009).

2. La recommandation concernant le paysage urbain historique a été adoptée le 10 novembre 2011 par la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Voir <https://whc.unesco.org/fr/actualites/1026>

Page de droite : vue aérienne du grand site minier du 9-9 bis à Oignies (62), Hérault Arnod Architectes.



Requalification du site des fosses 9-9 bis, Oignies (62)

Haut lieu de la mémoire minière, c'est ici que fut remontée le 21 décembre 1990 la dernière berline de charbon du Nord-Pas de Calais. Ce site a été sauvé *in extremis* de la démolition et a ensuite fait l'objet d'une requalification d'ensemble ambitieuse entre 2005 et 2019, devenant l'un des cinq grands sites miniers du Bassin minier Patrimoine mondial. L'ensemble industriel est converti en un lieu dédié à la musique et au son, ainsi qu'à son histoire industrielle et patrimoniale. Le site abrite aujourd'hui les bureaux de la Mission Bassin Minier, des studios d'enregistrement, des salles de séminaire et de concert

et des espaces d'exposition. Le projet comporte différents niveaux d'intervention : un schéma directeur général, la reconversion des bâtiments classés ou inscrits existants (chevalements, bâtiments d'extraction, salle des pendus...) et la réalisation de bâtiments neufs, dont le Métaphone®. Clef de voûte contemporaine du projet de reconversion, ce bâtiment synthétise la nouvelle vocation musicale et sonore du site. Architecture de matières, de sons et de lumières, c'est un bâtiment que l'on regarde et que l'on écoute, immense instrument joué par des musiciens tour à tour invisibles ou mis en scène.

[MOE : Hérault Arnod, architectes mandataires – MOA : communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin]

« L'universalité, l'universalisme sont des concepts essentiels à valoriser dans le monde dans lequel on vit. La convention de 1972 sur le Patrimoine mondial culturel et naturel, avec sa valeur universelle exceptionnelle, est un des rares instruments internationaux qui définit, promeut et met en valeur cette notion d'universalisme, notion au cœur de l'ordre international de 1945 que nous, en tout cas, souhaitons maintenir en vie. En ce sens, cette convention de 1972 et le Comité du patrimoine mondial qui se réunit chaque année et qui la met en œuvre, qui réunissait entre autres, en 2021, notamment la Chine et la Russie parmi les 21 membres en tout de ce comité, sont des instruments très précieux de cohésion internationale. »

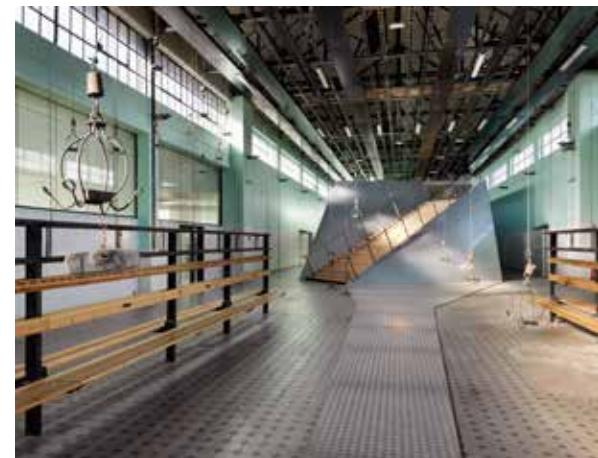
Véronique Roger-Lacan, ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, de 2019 à 2023



© Mission Bassin Minier



© André Morin



© André Morin

« Le modèle démocratique était au cœur de l'inscription, il faut donc replacer l'aventure du Bassin minier dans une vision géopolitique mondiale. Ne jamais oublier que l'universalisme est une valeur qui reste à défendre. En tant qu'architectes, nous savons que, si une architecture ne repose pas sur un enracinement, elle n'est qu'une marchandise internationale. »

Marie-Hélène Contal, ancienne cheffe du département du développement culturel de la Cité de l'architecture et du patrimoine, directrice de l'École spéciale d'architecture

Le projet de requalification des fosses du 9-9 bis propose, au-delà de la célébration de l'histoire de la mine, une programmation autour de la musique et du son, à la mémoire du bruit intense produit par ce lieu industriel lorsqu'il était en activité et qui est depuis lors retombé dans le silence de l'abandon. Ce projet, inscrit dans une démarche de valorisation touristique et culturelle, comprend un schéma directeur général, la redéfinition du paysage et des accès, les reconversions du bâtiment classé des machines et de l'ensemble de la salle des pendus, ainsi que l'édification de nouveaux bâtiments : un immeuble de bureaux, extension d'un atelier existant, et le Métaphone®. Les différents éléments du projet ont été construits successivement pendant dix ans, l'ensemble du bâtiment de la salle des pendus étant le dernier livré. Il abrite les bureaux d'administration du site, des salles de musique et de danse, de répétition d'orchestre, de séminaires, des studios d'enregistrement et un plateau télé.



© André Morin

La « treille minière », une source de projets

par Raphaël Alessandri, architecte urbaniste, directeur d'études à la Mission Bassin Minier

Le territoire du Nord de la France a été façonné pour et par l'exploitation de son sous-sol. Cette exploitation du charbon a débuté en 1720 à Fresnes-sur-Escaut près de la frontière Belge, puis elle s'est poursuivie progressivement vers l'ouest en suivant les accélérations dues aux innovations de la révolution industrielle au milieu du XIX^e siècle. Cette vague a transformé en profondeur un territoire qui était essentiellement rural.

Pour se développer, les compagnies minières privées devaient assurer deux fonctions de base : extraire et exporter le charbon et, en complément, loger les mineurs et leurs familles. Pour cela, elles ont dû construire des fosses bien sûr, des lignes de chemin de fer, édifier des terrils, mais également un nombre très important de cités minières. Aujourd'hui encore on dénombre 563 cités minières, plus de 70 000 logements, des écoles, des salles des fêtes, des équipements sportifs, des pharmacies, dispensaires, hôpitaux... Tout une série d'équipements que les compagnies minières ont construite pour attirer, fidéliser et s'assurer la disponibilité de leur main-d'œuvre. Outre ce patrimoine bâti, les éléments néonaturels, notamment des

bassins d'affaissement induits par une exploitation intensive, ont transformé la nature des sols jusqu'à en modifier l'hydrologie de surface, inversant des cours d'eau, créant de vastes zones humides.

UNE ARMATURE TERRITORIALE ATYPIQUE

Pour autant, le territoire du Bassin minier tel qu'inscrit sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas une collection de sites exceptionnels qui seraient déconnectés les uns des autres. Ce sont en effet les liens entre les fosses, les cavaliers¹, les cités, les espaces de productions, mais aussi les confrontations entre les paysages préexistants et ces témoignages de l'exploitation minière qui révèlent l'impact qu'a eu la mine sur le territoire. Ainsi, le paysage du Bassin minier prend tout son sens quand on l'envisage d'une part à toutes les échelles, de la maison au « quartier minier » au « grand paysage », et dans toutes ses dimensions, bâties et néonaturelles, exceptionnelles et plus banales, reconvertis et en devenir. Se dessine alors un paysage culturel en évolution au cœur duquel vit plus d'un million d'habitants. Le périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial devait être forcément plus

restreint car extrêmement sélectif, mais il porte les valeurs exceptionnelles et universelles d'un territoire plus vaste encore.

LA TREILLE MINIÈRE, UN NOUVEL IMAGINAIRE TERRITORIAL

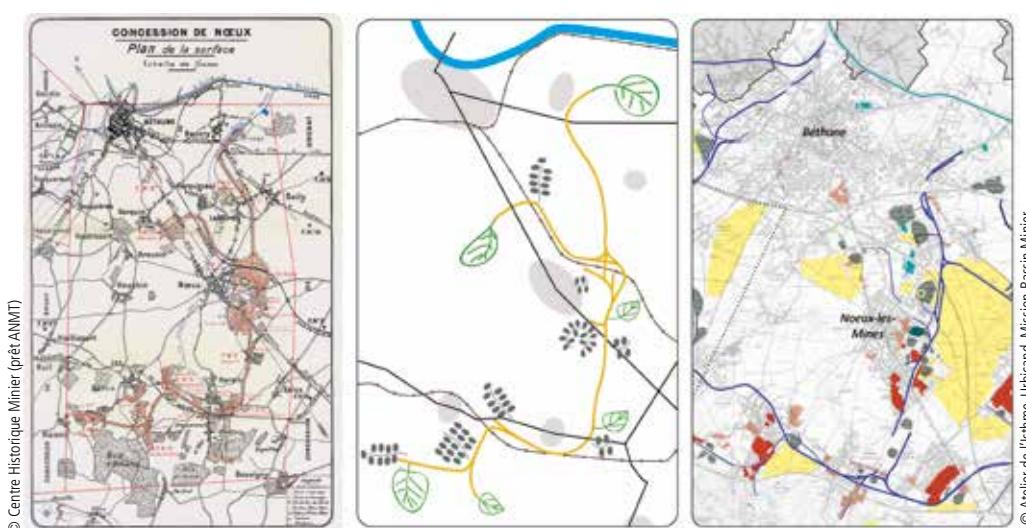
Face à un héritage minier foisonnant et dispersé, comment rendre lisible et visible ce paysage culturel vivant ? Comment mettre en évidence l'importance des liens au-delà de la valeur intrinsèque des éléments ? Comment faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans les projets d'aménagement et pour la planification urbaine ? C'est pour répondre à ces objectifs que la notion de treille a été imaginée. Issue d'ateliers collaboratifs organisés dans le cadre d'une étude sur la qualification et la protection des paysages miniers menée avec le paysagiste Pierre-Yves Pasco et l'architecte et urbaniste Anne Gentil, elle est porteuse d'un nouvel imaginaire territorial : les cités minières représentent les grappes, les terrils et tous les espaces néonaturels sont les feuilles et l'ancien réseau de voies ferrées en est les rameaux. La treille s'étend et se connecte aux centres urbains et aux réseaux classiques de circulation. Loin d'une image abstraite, la treille

1. Cavaliers : ancien réseau de voies ferrées construit par les compagnies minières pour transporter le charbon.

Page de droite, en haut : planche aquaréllée des fosses 11 et 11 bis, 16 et 16 bis, 3 et 3 bis, 9 et 9 bis, cités ouvrières et dépendances de la Société des mines de Lens par G. Peltier [1920], Arch 6414. Cette vue illustre la manière dont les infrastructures minières sont venues radicalement transformer le territoire rural préexistant.

En bas, à gauche : carte historique de la concession des mines de Nœux. Exposition internationale de l'Est de la France à Nancy, 1909, Arch 13 163.

À droite : réinterprétation schématique de la treille minière, mettant en évidence les éléments constitutifs de l'héritage minier, la manière dont ils sont reliés et leurs relations au reste du territoire.



Le découpage du territoire en plusieurs bassins d'exploitation a engendré une structuration très spécifique du territoire où l'ensemble des éléments nécessaires à l'extraction du charbon et à la vie des mineurs et de leurs familles sont venus se superposer, sans les effacer, aux éléments d'un socle paysager rural pré-existant. Ici la compagnie des mines de Nœux a représenté en rouge l'ensemble de ses infrastructures (fosses d'exploitation, cités minières, réseau de voies ferrées, cités minières, équipements) en les distinguant des éléments du paysage préexistant. Tous ces éléments, cet héritage technique et social forment un réseau relativement dense, extrêmement riche et très diversifié qui fait du bassin minier un territoire atypique encore aujourd'hui, que ce soit du point de vue architectural, urbain, paysager, et bien entendu d'un point de vue social.

minière est fondée sur une réalité territoriale, elle est un « calque » à prendre en compte dans les projets d'architecture ou d'aménagement plus vaste. Elle permet par exemple d'imaginer la création d'un grand réseau de cités-jardins, connecté aux espaces néonaturels et aux coeurs urbains, via un circuit de circulation douce. C'est la direction que prennent un certain nombre de projets depuis une dizaine d'années, portés par un plan de gestion « Patrimoine mondial », qui a l'ambition de faire de l'héritage minier un outil d'aménagement plus durable du territoire.

L'HÉRITAGE MINIER AU CŒUR DES PROCESSUS

Depuis sa création en 2000, la Mission Bassin Minier a conduit un grand nombre d'études, a engagé ou participé à des projets qui replacent les éléments de l'héritage minier au cœur des processus de rénovation des quartiers et d'aménagement du territoire. Le 30 juin 2012, l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est venue légitimer et consolider cette posture. En effet, cette reconnaissance n'est pas une fin en soi mais un engagement collectif à



© Ulrix Fins



Cœur d'Ostrevent Tourisme

Ci-dessus, en haut :
happening « Symbiose
sur le terril » imaginé par
la Mission Bassin Minier
et le Ballet du Nord –
CCN Roubaix, tourné le
4 juillet 2020 sur le terril 110
à Oignies avec près de

80 danseurs amateurs,
puis diffusé sur les réseaux
sociaux à près de 30 000
internautes dans le cadre
du huitième anniversaire
de l'inscription du Bassin
minier au Patrimoine
mondial de l'UNESCO.

En bas : visite commentée à
vélo de l'office de tourisme
de Cœur d'Ostrevent, cités
Lemay et Sainte-Marie
à Pecquencourt.

LA NOTION DE TREILLE EST PORTEUSE D'UN NOUVEL IMAGINAIRE TERRITORIAL : LES CITÉS MINIÈRES REPRÉSENTENT LES GRAPES, LES TERRILS ET TOUS LES ESPACES NÉONATURELS SONT LES FEUILLES ET L'ANCIEN RÉSEAU DE VOIES FERRÉES EN EST LES RAMEAUX

considérer l'héritage minier comme une ressource pour construire une transition plus juste. Cette ambition s'illustre à différentes échelles et porte sur l'ensemble des éléments de l'héritage minier – cités minières, cavaliers, terrils, friches et espaces néonaturels, anciennes fosses et tout un chapelet de sites et de bâtiments aux usages multiples. Le point commun de ces projets est de chercher à remailler le territoire en s'appuyant sur le principe de la treille minière.

LA MAISON, LE QUARTIER, LE TERRITOIRE... L'ÉMERGENCE DE PROJETS INTÉGRÉS

La reconnaissance du parc social minier en tant que patrimoine universel et exceptionnel a été l'occasion de repenser en profondeur la manière d'aborder sa transformation. En une vingtaine d'années de 2003 à nos jours, les 563 cités (près de 70 000 logements²) ont fait l'objet d'un long travail de patrimonialisation³ qui a permis non pas de les mettre sous cloche mais au contraire de les remettre dans une dynamique de transformation plus ambitieuse.

Cette reconnaissance a permis non seulement de sauver de la démolition des logements miniers de qualité parfois

exceptionnelle, mais encore de poser les bases d'une approche intégrée qui sert aujourd'hui de cadre aux projets de transformation de 35 cités minières réparties sur l'ensemble du territoire. En effet, le projet des « cités-pilotes » qui a porté sur cinq quartiers miniers⁴ entre 2010 et 2019 a fait l'objet d'un bilan qui a servi de base à l'élaboration d'un référentiel pour les opérations de rénovation de 23 000 logements prévues dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier⁵. La rénovation des cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt est un bon exemple pour saisir ce que revêt cette approche intégrée : protéger et mettre en valeur un patrimoine social exceptionnel tout en l'adaptant aux normes et usages actuels, repenser les espaces publics, reconnecter un quartier à son environnement urbain, naturel, social et culturel, allant même jusqu'à en faire un point de départ touristique pour découvrir le Bassin minier à vélo.

À une autre échelle, le principe de la treille nourrit le projet de territoire de communautés d'agglomération du Bassin minier. Ainsi la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a intégré ces principes dans le Projet d'aménagement et de déve-

loppement durable de son PLUi. Elle a également choisi de prendre appui sur la treille minière pour proposer une réflexion multisite dans le cadre du concours Europan 16 en la présentant comme « un patrimoine organique et inclusif ».

DES LIENS À MIEUX CONNAÎTRE ET À CULTIVER

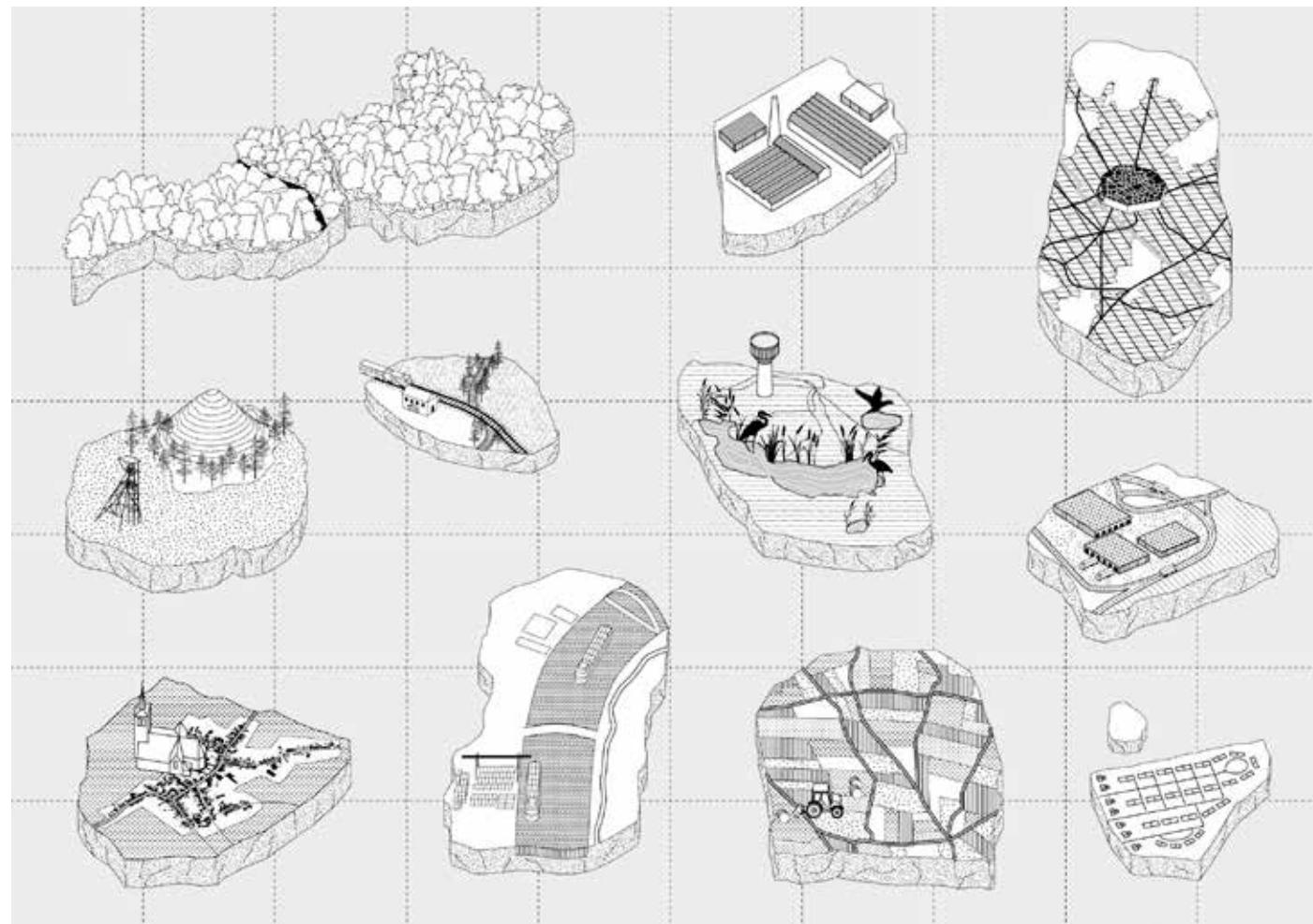
Pourtant, si la treille minière est un imaginaire territorial puissant, elle est également fragile et parfois peu visible sur le terrain. Des liens sont rompus irrémédiablement, des projets urbains ou d'aménagement peuvent rapidement la fragmenter ou la déstructurer. L'approche projet par projet à une échelle si vaste est essentielle car ceux-ci agissent comme des démonstrateurs, mais ils sont insuffisants pour maintenir la cohérence d'ensemble. C'est pourquoi il y a aujourd'hui et dans les années à venir un intérêt à mieux connaître, reconnaître, protéger la treille, notamment dans les outils de planification ou dans les grands schémas d'aménagement (SCoT, PLUi, plans de paysages...), et à affirmer à cette échelle son rôle de matrice dans l'émergence du territoire. Il s'agit de la préserver globalement pour en faire une ressource pour les projets futurs. ■

2. 563 cités minières ont été recensées dans le bassin minier (soit environ 70 000 logements) et 124 d'entre elles (soit 27 000 logements) ont été retenues dans le périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial. Parmi ces 27 000 logements, 23 500 sont propriété de Maisons & Cités, soit 38 % du patrimoine global de ce bailleur, et 3 500 logements propriété de SIA Habitat, soit plus de 10 % du patrimoine global de ce bailleur.

3. De 2004 à 2008, réalisation d'un inventaire exhaustif des 563 cités minières, construction d'un diagnostic partagé avec les bailleurs sur leur valeur patrimoniale, réalisation de monographies croisant contrainte de gestion, enjeux de mutations et préservation de leurs valeurs architecturales urbaines et paysagères.

4. Cité Taffin à Vieux-Condé, cité Thiers Ancienne à Bruay-sur-l'Escaut, cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt, cité Bruno à Dourges.

5. L'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier vise la rénovation de 23 000 logements sur dix ans selon une logique dite « intégrée ». Pour arriver à cet objectif, il faudra dépasser la simple rénovation des logements et trouver des réponses aux problèmes plus globaux que rencontrent ces quartiers. Un référentiel d'ambitions partagées a été conçu pour rappeler les piliers de cette ambition. Il s'inspire en grande partie des résultats de l'opération « cités-pilotes ».



« On change de lunettes, on prend une autre dimension, et on change la vision globale de l'intervention. Cette treille minière qui a été un concept fort est tout de suite devenue une évidence pour nous les élus. C'est devenu une veine, un fil conducteur de l'aménagement et de la planification du territoire, d'abord à l'échelle de la ville de Raismes, puis à l'échelle de l'agglomération dans le cadre de l'élaboration du PLUi. »

« Pourquoi une reconquête urbaine et humaine ? Parce que le défi qui nous était posé sur le Bassin minier, c'était à la fois de redonner de la fierté aux habitants, de relever la tête, de dire que nous sommes fiers de cette histoire, de cette contribution à l'effort national : on a chauffé la France, on a chauffé une partie de l'Europe et on a été brutalement abandonné. »

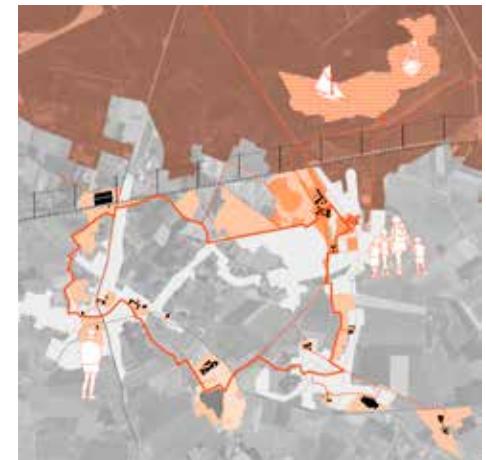
Aymeric Robin, maire de Raismes, président de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Short stories / Europan : nouvelles de la ville fragmentée

Vis-À-Vis architectes / Marion Lacas et Jacques Ippoliti

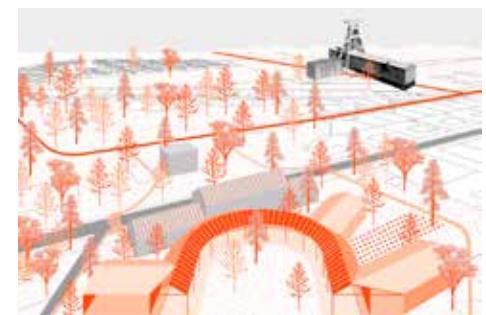
En 2021, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut a proposé de réfléchir à une stratégie urbaine pour faire « de la treille minière un patrimoine organique inclusif » dans le cadre du concours d'idées Europan 16. Le projet lauréat propose une méthode d'analyse et de projet adaptée à ce territoire multipolaire, à travers une typologie de situations et de propositions localisées capables de fabriquer un projet à plus grande échelle. Cette proposition tire parti du caractère morcelé du territoire – une juxtaposition de sites en friche, d'infrastructures de transports, de quartiers de logements isolés des centres urbains, d'emprises agricoles et de zones industrielles et d'activités – pour s'attacher aux qualités propres à chaque fragment et considérer l'attractivité du grand territoire à partir de la multiplicité des « petites » dynamiques locales.

Le projet prend la forme de quatre nouvelles microterritoriales issues de l'observation d'usages spécifiques et de modes de vies situées, pour dessiner le développement de centralités « faibles » et pour en retracer les implications à grande échelle. Par une approche en dé-zoom, le projet propose d'intensifier les qualités propres à chaque fragment et d'en dégager les implications régionales. À l'échelle du territoire, ces actions s'appuient sur le systématisme de l'urbanisme minier et se répètent en fonction des opportunités, pour engager la transformation du bassin vers un nouveau type de ville, diffuse et écologique.



Waller-Arenberg, école

La reconfiguration d'une école minière est l'occasion de créer une boucle en mobilité douce, de relier les différents attracteurs du territoire et d'initier des collaborations intercommunales. Les bâtiments dispersés de l'école sont rassemblés en un tout pour en faire un pavillon dans un parc équipé, un learning (diffuse) center sur le parcours d'une nouvelle structure territoriale faible.



Escaudain, parc agricole communal

La réhabilitation d'une cité minière propose de restituer des liens avec la ville voisine autour d'un parc agricole communal qui ouvre les franges de la ville à ses habitants. Un nouvel équipement juxtapose une école à une ferme pédagogique pour créer une pierre angulaire à la croisée des chemins, entre ville et cité.



Escautpont, logement/équipement

Un grand terrain aux abords de la place d'Escautpont et à deux pas du tramway évolue en un type de logement adapté, comme une maison de retraite. Les équipements nécessaires au fonctionnement de l'établissement sont mutualisés et ouvrent directement sur la place, tandis que des espaces verts privatifs séparent les différents corps d'habitations.

Raismes, parc à thème

La forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers est la destination de loisirs majeure de la région. L'aménagement de ses abords et la valorisation des points attracteurs en fait un aimant à l'échelle du territoire, tirant parti de l'ensemble de ses équipements périphériques.

[Concours Europan 16 – projet lauréat – MOE : Vis-À-Vis / Marion Lacas et Jacques Ippoliti – Lieu : communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut (59)]

De l'archipel noir à l'archipel vert

par Jean-Louis Subileau, urbaniste, aménageur, animateur du cercle de qualité Euralens

Venant de Lille, où je dirigeais encore Euralille, le Bassin minier m'a frappé par le caractère très spécifique de la trame urbaine et la force de son paysage, qui nécessitaient de changer de regard et de ne pas apporter de réponses toutes faites. Tout ce que j'avais connu ne fonctionnait pas; il fallait regarder, écouter, inventer pour faire émerger le projet. Dès 2008, je suis intervenu à la demande de Daniel Percheron, président de la région Nord-Pas de Calais, alors que le Louvre allait être construit et que Jean-François Caron et la Mission Bassin Minier préparaient le dossier de candidature dossier de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Très originale, la structure urbaine du territoire est très difficile à définir : à elle seule, elle aurait mérité d'être inscrite à l'UNESCO ! Est-ce une treille, un archipel, un système en réseau ? Ce sont là des images métaphoriques, qui renvoient à des conceptions spatiales. Or, la question spatiale est bien loin d'épuiser le sujet du Bassin minier, comme le savent les élus concernés. Ils ont constitué l'association Euralens dès 2008 pour porter ensemble la stratégie de renouveau culturel, éducatif, social, économique du territoire, aujourd'hui rassemblé dans le pôle métropolitain de l'Artois (PMA).

Toutefois, ces questions spatiales et patrimoniales ne sont pas subalternes, car il est primordial de comprendre comment a été constitué le territoire pour définir à quelles conditions il peut être support d'identité et devenir support de développement. Les deux moteurs de la transformation du territoire identifiés au démarrage sont l'implantation du Louvre-Lens et l'inscription du Bassin minier par l'UNESCO. Ils poussent au désenclavement, à l'ouverture sur l'extérieur, à l'excellence, apportent une reconnaissance internationale et incitent à oser. Pour accueillir le Louvre dignement à Lens, lui donner un cadre agréable et valoriser les cités qui l'entourent, la communauté d'agglomération Lens Liévin (CALL) lance en 2010 un dialogue compétitif international, dont Michel Desvigne et Christian de Portzamparc sont lauréats. Le fait que le mandataire de la maîtrise d'œuvre urbaine soit un paysagiste est important. D'emblée, les élus sont conquis par l'idée du plan directeur proposé pour la centralité d'Euralens (Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle), dont les principes seront ensuite étendus à la grande échelle du Bassin minier du Pas-de-Calais avec la Chaîne des parcs : « Vous étiez l'archipel noir, vous êtes maintenant l'archipel vert. » Révélé, renforcé, cet archipel vert va

devenir support de changement d'image, d'urbanisation et de développement. Les espaces vides laissés par la mine et les cavaliers peuvent servir de lien à tous ces lieux et équipements épars, allant de la gare de Lens jusqu'au campus sportif de Liévin en passant par le Louvre et son nouveau centre de conservation, et le stade Bollaert, avec une ramifications très forte vers les terrils de Loos-en-Gohelle qui marquent le paysage.

CONTINUITÉ ET FRAGMENTATION

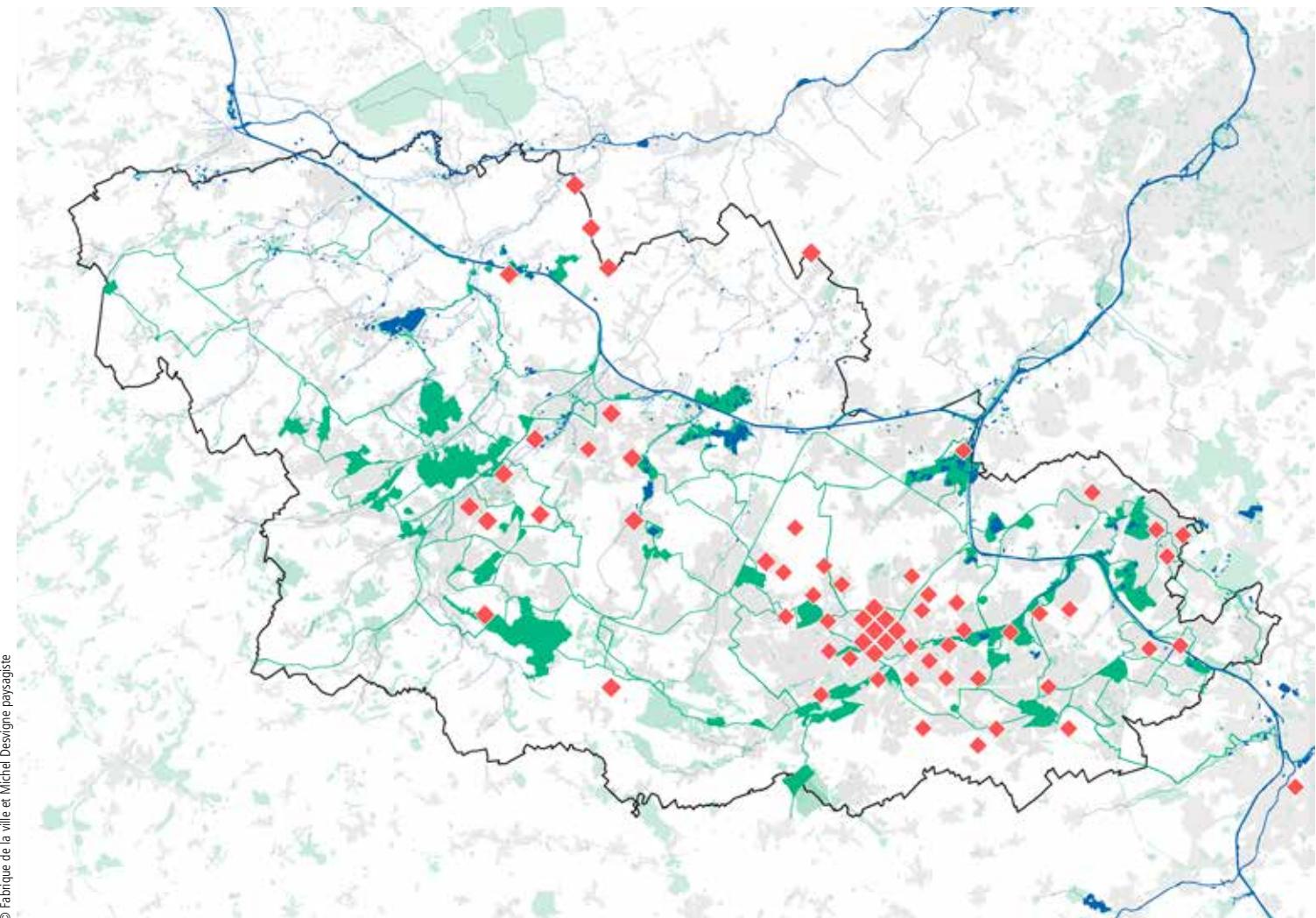
À Lens, environ 40 % du tissu urbain est composé de cités minières. Ces cités sont toutes tournées sur elles-mêmes. Le premier constat fait avec Portzamparc et Desvigne est que ces cités, d'une qualité de dessin extraordinaire, sont introverties et juxtaposées : tout a été créé autour du puits de mine. Dans le périmètre d'Euralens, il n'y a pas de ville constituée, sauf les quelques villes historiques de Valenciennes, de Béthune ou de Douai. Il n'y a pas de liant entre les cités, les communes dans ce territoire de 650 000 habitants, à la fois continu au-dessus du filon minier et fragmenté. Le coup de génie de la proposition de Michel Desvigne, c'est de dire : « On ne va pas combler tous ces vides : ce qui est laissé par la mine peut

Page de droite, en haut : le Louvre-Lens, implanté sur une ancienne fosse minière. À l'horizon, les chevalements de Loos-en-Gohelle et les plus hauts terrils d'Europe de la base 11/19.

En bas : le Schéma stratégique de la Chaîne des parcs, le vivier de projets labellisés et la structure urbaine Euralens s'entrecroisent pour former des réseaux ramifiés, des « treilles » qui font la spécificité du territoire auquel s'adapte le projet d'ensemble.



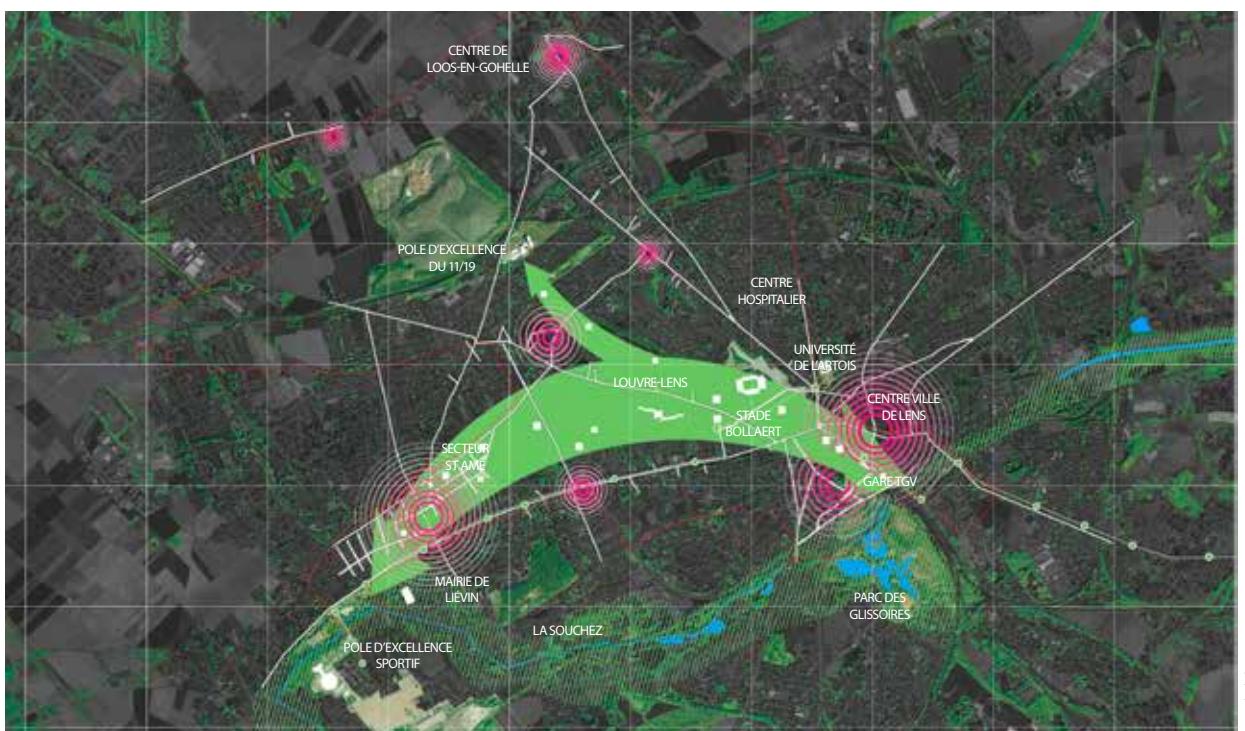
© Iwan Baan



© Fabrique de la ville et Michel Desvigne paysagiste



© Fabrique de la ville



© Michel devigne paysagiste, MDP

L'ÉCHELLE EST TRÈS GRANDE, LA FRAGMENTATION TRÈS PRÉGNANTE. UNE IMPORTANCE FONDAMENTALE S'ATTACHE À RELIER TOUT ÇA. CELA APPELLE UNE GOUVERNANCE LOCALE PLUS COHÉRENTE ET PLUS REGROUPÉE ET DES MOYENS FINANCIERS IMPORTANTS

servir de lien, et devenir vert. » Ces espaces ont déjà été partiellement récupérés par la nature : il faut prolonger la dynamique, pour créer une sorte d'archipel chevelu vert, qui va constituer l'armature de cet ensemble spatial d'échelle considérable. En élaborant le plan directeur d'Euralens Centralité, on a constaté que, dans les vides laissés par l'industrie minière, il y a un potentiel de développement bâti de trente ou quarante ans. Le territoire ne gagnant pas de population, il faut arrêter la périurbanisation et considérer que ce sont ces vides au cœur du territoire et les cités minières qui, transformées et mises en valeur, vont former une structure qui fait sens.

En 2016, le gouvernement de Manuel Valls m'a chargé d'une mission sur l'ensemble du Bassin minier que j'ai effectuée avec l'appui du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et avec l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC). Le rapport que j'ai remis en décembre 2016 est à l'origine de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) présenté par Bernard Cazeneuve à Oignies le 7 mars 2017. Il a été élaboré dans un esprit de concertation avec les élus, afin de définir avec eux les priorités. La méthode proposée pour le renouveau du Bassin minier est une approche transversale, intégrée et systémique. La question de la rénovation énergétique des logements miniers qui nous était posée au départ est centrale. Sur les 70 000 logements miniers, près des

deux tiers appelaient une rénovation. Mais très vite nous avons préconisé de passer de l'échelle de la maison à celle de la cité, comme la Mission Bassin Minier l'avait pratiqué avec les cités-pilotes, puis à l'échelle de la ville. Il était urgent d'accélérer considérablement le rythme de la réhabilitation. Il fallait passer de 700 à 1500 ou 2000 logements par an, pour ne pas mettre trente ans à rénover l'ensemble de l'habitat minier dégradé. Cette rénovation doit porter sur la cité tout entière, en n'oubliant pas les espaces publics, éléments essentiels de la qualité de vie de ce modèle urbain. Par ailleurs, il convient de financer les restructurations des logements peu adaptés au mode d'habitat contemporain et de chercher à diversifier la population paupérisée après l'extinction progressive des ayants droit de la mine. Enfin, il ne faut pas exclure toute démolition de maisons trop dégradées et il faut viser la qualité architecturale des constructions nouvelles en organisant des concours respectueux de l'échelle du tissu urbain. De nouveaux équipements ou de nouvelles activités doivent autant que possible être intégrés dans les cités.

Le rapport de la mission a souligné l'importance primordiale du lien entre les cités et les coeurs de villes. Un des handicaps de ce modèle urbain peu dense (15 à 20 maisons à l'hectare) est celui de la mobilité difficile, notamment pour les jeunes et les personnes défavorisés qui peinent à accéder aux équipements et aux centres-villes, à rejoindre les lieux d'emploi.

UNE POLITIQUE GLOBALE
Nous avons proposé que l'ensemble des aspects éducatifs, économiques, de mobilité soient considérés dans l'aide du gouvernement. Nous avons recommandé une politique de développement global du territoire : la rénovation des cités minières, la mise en valeur des grands sites miniers, l'aménagement de la Chaîne des parcs, la renaissance des centres-villes. Cette politique d'aide à la transition du territoire requiert des méthodes et processus de mises en œuvre très différents de ceux appliqués à un contexte urbain plus classique : l'échelle est très grande, la fragmentation très prégnante. Une importance fondamentale s'attache à relier tout ça. Cela appelle une gouvernance locale plus cohérente et plus regroupée et des moyens financiers importants d'aide de l'État et de la région. Ils étaient chiffrés dans le rapport.

La première phase de gestion de l'ERBM a été lente à se mettre en place, ralenti par les changements politiques. Elle a été relativement efficace pour la réhabilitation des logements, mais beaucoup moins en matière urbaine, sociale et de mobilité. Pour parvenir à un renouveau durable, les efforts doivent, plus que jamais, porter simultanément sur le renforcement de la gouvernance territoriale et sur l'accroissement de la solidarité nationale à l'égard du Bassin minier, par souci d'équité territoriale et pour répondre à l'urgence sociale. ■

En haut, à gauche : Lens, la ZAC centralité reconfigure la ville par le paysage et de nouvelles liaisons urbaines entre le centre-ville, le stade Bollaert-Delelis et le

Louvre-Lens. Cette trame verte est le support des nouveaux programmes de logements, cinémas, piscines, restaurants et autres activités de loisirs.



« Le Louvre-Lens, c'est à la fois un musée, un projet culturel et social. Un espace d'articulation et de dialogue entre cette collection ouverte sur le monde d'une part, et puis ce Bassin minier du Nord-Pas de Calais d'autre part. Articulation aussi très physique entre ce sous-sol – le Louvre-Lens est inscrit sur un carreau de mine, et on travaillait il y a quelques décennies encore presque 1 kilomètre sous nos pieds – et ces ciels dans lesquels s'inscrivent les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle à 140 mètres d'altitude. Cette altimétrie justement de tout le territoire, cette inscription sur un sol particulier fait du Louvre-Lens et de son architecture signée par Sanaa un point d'articulation du dessus du dessous, du bas du haut. »

« Tous les territoires ont une histoire, mais très souvent les habitants ne s'en sentent pas dépositaires, n'en revendiquent pas la fierté qu'ils pourraient en tirer. Et là, y avait peut-être encore une particularité du Bassin minier, où les habitants ont parfois plus de difficultés qu'ailleurs à se sentir fiers, en raison d'une histoire complexe. »

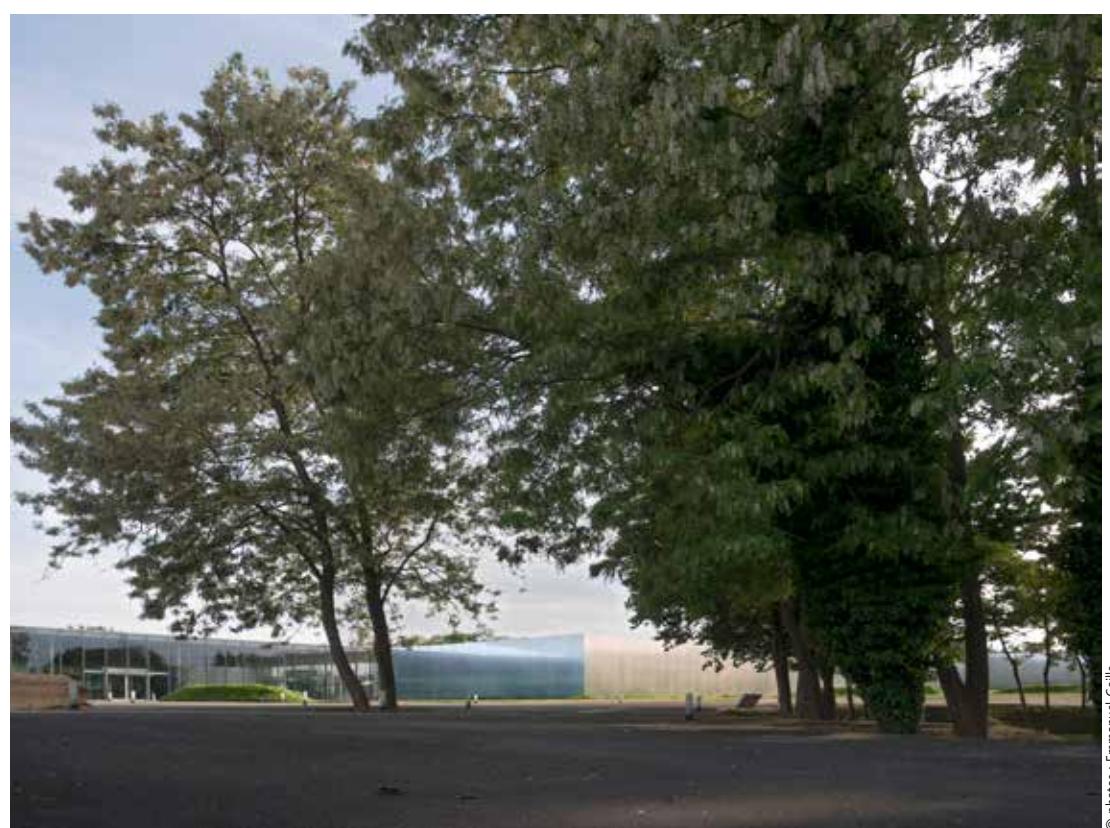
« Le traitement architectural et le traitement paysager répondent à un enjeu d'ancrage territorial. L'architecture très horizontale et transparente induit une véritable continuité entre l'intérieur et l'extérieur, sans aucun effet de seuil. Ce fameux seuil de la culture et du patrimoine qui s'imposerait aux gens. Une marche à franchir. Pour les habitants, considérer que leurs cités appartiennent à notre patrimoine universel, là, évidemment, la marche commence à être très élevée. »

« La Galerie du temps, qui présente des œuvres d'origines géographiques différentes, sur une ligne temporelle longue de cinq mille ans, dans un seul et même espace, est véritablement un paysage culturel. En son sein, chacun doit pouvoir s'y reconnaître comme profondément dépositaire d'une culture commune, mais aussi comme ayant une place dans notre histoire. »

Marie Lavandier, ancienne directrice du Louvre Lens (2016-2023), présidente du Centre des Monuments nationaux

© photos : Emmanuel Caille

Page de gauche et ci-contre : le Louvre-Lens, conçu par l'agence Sanaa (Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa). Un musée qui refuse la monumentalité narcissique des grandes institutions internationales pour mieux s'inscrire dans le grand paysage de la Chaîne des parcs du Bassin minier tout en dialoguant avec l'échelle modeste des habitations alentour. Au milieu de la page de gauche : la Galerie du temps.



© photos : Emmanuel Caille

Un monument du quotidien : la Cité des électriciens

par Philippe Prost, architecte-urbaniste, professeur à l'ENSA Paris-Belleville, chercheur à l'IPRAUS

Protégée au titre des monuments historiques, implantée au cœur du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la Cité des électriciens est paradoxalement un monument du quotidien, et de fait une ode à la vie des mineurs et de leurs familles. L'enjeu majeur du projet était bel et bien de ramener la cité à la vie sans lui faire perdre ni son âme, ni sa poésie.

Un travail collaboratif et itératif s'est développé dans la durée, et le dialogue engagé comme l'ambition partagée nous ont permis d'apporter les réponses architecturales et paysagères adéquates aux contraintes techniques et réglementaires, financières et calendaires. C'est ainsi que le projet put prendre une valeur de manifeste, dans le territoire du Bassin minier tout comme dans le champ patrimonial.

Partir de la mémoire du lieu pour concevoir le projet, c'est ma manière d'aborder, de penser l'architecture : commencer chaque projet par une phase de recherche en archives et sur le terrain pour reconstituer l'histoire du lieu, sa formation,

l'aménagement du terrain comme la construction des bâtiments, les transformations qui y ont été apportées au fil des ans, pour en donner au final une transcription graphique dynamique. Le même travail a été mené à l'échelle des jardins comme de chacun des bâtiments – barreaux¹ et carins² –, d'abord en s'intéressant à leur typologie en termes d'habitat puis à leur construction, qu'il s'agisse du clos et du couvert comme du second œuvre – notamment les menuiseries, certaines étant encore d'origine, les autres plus ou moins récentes, ou encore les innombrables couches de papiers peints comme autant de traces d'occupations et de vies successives.

La restauration des bâtiments s'est trouvée grandement facilitée par toutes ces recherches menées en amont mais pas seulement ; une fois la décision prise d'installer l'espace du Centre d'interprétation portant sur le paysage minier dans un nouveau bâtiment afin d'éviter de trop lourdes interventions sur des bâtiments existants trop fragiles, la solution de l'implanter sur l'emprise d'une construction

démolie est apparue comme une évidence partagée avec la maîtrise d'ouvrage comme avec l'architecte des bâtiments de France. Dès lors se posait la question de l'architecture contemporaine et de son écriture, la mémoire du lieu est devenue la matière vivante du projet tant en matière de formes, de matière que de couleur. La notion de « patrimoine culturel évolutif et vivant » utilisée pour qualifier le Bassin minier lors de son inscription au Patrimoine mondial en 2012 rejoint parfaitement notre approche de l'architecture, que je vois comme une « œuvre ouverte » au sens d'Umberto Eco.

RÉFLEXION ET VIBRATION

À la Cité des électriciens, on est en plein rouge et noir ! Pas au sens stendhalien du terme, mais au sens des matériaux : la brique et le charbon sont constitutifs de l'histoire du territoire comme du génie du lieu. Sans la présence du charbon, cette cité n'aurait jamais été construite. Si la géographie fonde toujours l'histoire d'un site, sa géologie explique la matérialité de ses constructions.

1. Rangée de plusieurs corons.
2. Remise ou appentis typique de la région.



En haut : coupe transversale sur un barreau restauré et transformé en atelier-logement pour artiste en résidence, ainsi que sur un carin-buanderie. La coupe révèle la présence de caves sous les barreaux de logements, de même que la présence d'une carrière d'extraction de marnes.

En bas, à gauche : carin gourmand. Les jardins occupent une place importante dans les cités minières. La production issue des jardins est directement transformée dans l'espace de restauration. Le carin gourmand est constitué d'une structure en verre et métal reliant deux

carins existants. Ce nouveau bâtiment, bien que rompant avec la traditionnelle brique, s'intègre au site par sa forme et son volume, tout en offrant des jeux de transparence avec les bâtiments historiques.

En bas, à droite : carin en bois.

Le carin qui se trouvait à cet emplacement n'ayant pas résisté au temps, il a été décidé de ne pas le reconstruire. À sa place, une structure en bois permet aux visiteurs d'en apprécier le volume, tout en préservant l'apport en lumière sur le gîte lui faisant face.

L'ARCHITECTURE ET LA MÉMOIRE, UNE FOIS DE PLUS, DIALOGUENT DANS LES FORMES ET LES MATERIAUX À TRAVERS UNE APPROCHE CHERCHANT À FAIRE CORPS AVEC CE QUI PRÉEXISTE, À LE REMETTRE EN LUMIÈRE

S'il existe toutes sortes de manières de construire un mur en briques, celle employée à la cité est l'une des plus simples qui soit; cela ne nous a pas empêchés d'en tirer parti lorsqu'il s'est agi d'amener de la lumière à l'intérieur des logements en retirant simplement certaines briques, faisant ainsi apparaître le dessin de l'*opus* utilisé. Pour le nouveau bâtiment, l'emploi des briques comme des tuiles semblait donc aller de soi. Portant une forte ambition environnementale, pour la structure du nouveau bâtiment nous avons remplacé la brique par le bois sous forme de portiques. Pour vêtir cette ossature, la tuile vernissée s'est imposée comme une évidence, pour sa grande pérennité, et aussi pour faire écho aux briques vernissées ornant à l'époque les plus belles maisons. En écho au rouge brique, avec le choix de la couleur rubis, le ciel s'y reflète et le soleil fait vibrer le nouveau corps de bâtiment, lui conférant une présence changeante. L'analyse des matériaux employés a donc débouché sur des questionnements et des solutions quant aux matériaux à mettre

en œuvre dans notre projet. Suivant la même démarche, nous avons choisi, pour l'isolation des bâtiments neuf ou existant, d'employer des copeaux de bois et un isolant textile, le Métisse, produit localement par des personnes en réinsertion à partir du recyclage notamment de jeans, tout comme pour la vêture intérieure du nouveau bâtiment du bois d'aulne produit localement. Ces choix se sont inscrits dans la réflexion plus large que nous avons menée au cours des études dans le cadre du concours Bas Carbone lancé par EDF autour de la question de l'énergie. Le projet a ainsi été l'occasion pour notre équipe de mener, parallèlement à la recherche historique préalable, une forme de recherche-action, toutes deux ayant un impact direct sur la conception et la réalisation. L'architecture et la mémoire, une fois de plus, dialoguent dans les formes et les matériaux à travers une approche cherchant à faire corps avec ce qui préexiste, à le remettre en lumière, à tisser des liens entre hier et demain.

Page de droite, en haut : la cité après sa réhabilitation. Le paysage architectural et végétal est travaillé en plans successifs. À l'arrière-plan, le nouveau barreau accueillant le Centre d'interprétation du paysage minier s'intègre à l'ensemble grâce à son revêtement de tuiles vernissées.

Patrimonial rimant avec durable, lorsqu'on intervient sur des bâtiments qui ont cent cinquante ans d'âge, on se doit d'être particulièrement attentionné à leur égard pour leur assurer une nouvelle vie la plus longue possible. De ce point de vue, la bonne définition des travaux à mettre en œuvre est gage d'une pérennité prolongée, le contraire d'une dégradation accélérée. Au final, la qualité d'un projet dépend du dialogue que l'architecte aura su nouer avec l'édifice. Les multiples temporalités de la vie sur le site sont, elles aussi, extrêmement importantes; elles sont même le gage du succès de l'opération. Elles sont représentées par cette dizaine de familles qui habitent sur place à l'année, mais aussi par ces artistes en résidence qui peuvent être là pour quelques semaines, parfois quelques mois, par les utilisateurs des gîtes pour une ou plusieurs nuits, sans oublier les visiteurs qui viennent passer là quelques heures seulement. Ces quatre temporalités, ces quatre types d'habitants donnent à la Cité des électriciens sa dimension utopique de la société.

En bas, à gauche : un badigeon à la chaux d'un bleu étonnant a été mis au jour après la dépose de couches de papier peint successives. Au XIX^e siècle, ses vertus prophylactiques étaient appréciées, la santé des ouvriers étant au cœur des préoccupations des compagnies minières.

Au milieu et à droite : la cité dispose de cinq hébergements touristiques. L'esprit des lieux a été conservé : une ambiance insolite et colorée venue de la conservation et de la réinterprétation d'éléments préexistants, papiers peints, escaliers, cheminée...



©Anale



© photos : Julien Lano





En haut : l'étude sur la préservation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien inscrit a défini des « postures de projet » sur la base d'archétypes architecturaux (une fosse, une cité minière, un équipement), comme une façon de tester en laboratoire les évolutions possibles de ces sites sous la forme d'axonométries évolutives et à partir des trois types d'action – démolition, intervention sur l'existant, construction neuve. Le code graphique noir-jaune-rouge des ingénieurs militaires a été adopté pour représenter les transformations architecturales et urbaines des sites (gris = existant, noir = restauration soignée, rouge = construction neuve, jaune = démolition).

En bas : plan-guide des cités minières de la Justice et du Moulin à Auby (59). Les légendes indiquent : gris = existant, noir = restauration soignée, rouge = construction neuve, jaune = démolition.

La notion de projet global

Le Bassin minier a été inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO en tant que « paysage culturel évolutif vivant ». La notion est d'importance car elle croise deux objectifs, qui peuvent sembler contradictoires : la conservation et l'évolution. Pris de façon isolée, aucun des éléments constitutifs du Bassin minier n'aurait pu justifier de son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité, c'est la cohérence de l'ensemble qui l'a justifié et permis. C'est donc à l'échelle d'ensemble que la « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) doit être appréciée dans le cadre de tout projet d'intervention.

Comment protéger cette VUE des pressions urbaines, ou à l'inverse de l'abandon, ou encore des infrastructures ? Pour répondre à cette question, la Mission Bassin Minier a confié en 2017 à l'Atelier d'Architecture Philippe Prost une étude : plutôt qu'une liste de prescriptions, c'est une méthode accompagnée d'une boîte à outils qui ont été proposées, plaçant à la base de toute prise de décision la notion de projet global. Dans la suite de cette approche et dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier, l'AAPP a mené une étude prospective urbaine et sociale sur des cités minières de l'agglomération du Douaisis, avec pour objectif de définir le cadre des interventions qui doivent permettre de réintégrer les quartiers miniers dans la ville et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Croisant les approches architecturales et urbaines, énergétiques et environnementales ainsi que paysagères, avec les enjeux économiques et sociaux, culturels ou de mobilité, cette étude a abouti à définir dix périmètres de projet sur la base de dix-huit cités réparties dans neuf communes.



Ci-dessus : schéma de repérage des cités minières du Douaisis, objet d'une étude prospective urbaine et sociale à l'échelle de l'agglomération.

Considérer l'existant : plus de matière grise pour moins de matière première

par Christine Leconte, architecte, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

Le projet développé dans le Bassin minier est un exemple pour de nombreux autres territoires et pour d'autres types de situation que nous rencontrons aujourd'hui en France. Son processus est exemplaire car il est porté par une chaîne d'acteurs et de valeurs sur les questions architecturales, patrimoniales et écologiques dont la réussite bénéficie *in fine* au territoire et à ses habitants. Il faut en tirer des conséquences en dehors du seul cercle des acteurs du patrimoine et des bailleurs sociaux engagés, pour montrer que la réhabilitation et la transformation des ensembles urbains hérités des XIX^e et XX^e siècles sont possibles, plutôt que leur démolition. Cette attitude engage un vrai changement de logiciel dans nos pratiques quotidiennes et usuelles de l'acte de bâtir.

Aujourd'hui, 80 % de la ville de demain est déjà là. C'est la fin de la ville facile, où l'on n'hésitait pas à gaspiller matières, ressources et sols fertiles. Il est nécessaire de mobiliser plus de matière grise en amont des projets pour utiliser moins de matières premières sur nos chantiers. Il faut désormais diagnostiquer, passer du temps

à comprendre comment ces ensembles ont évolué, comment ils ont vécu. Ensuite, il faut y croire pour porter des projets architecturaux intelligents de réhabilitation. Dans ce bâti patrimonial ancien, parfois très dégradé, mais qui a le mérite d'exister et qui constitue notre héritage et notre patrimoine, il faut prendre le temps de refaire. Or, seule l'architecture est capable d'apporter davantage de confort, de l'adaptation, de nouveaux usages et bien sûr des qualités spatiales.

Nous arrivons à un moment où la politique patrimoniale est confrontée de plein fouet à la politique écologique. C'est une immense chance : nous ne sommes plus dans une politique patrimoniale isolée. Nous ne sommes plus dans une époque où le patrimoine est un frein. Aujourd'hui, c'est l'inverse : le patrimoine est une chance et une solution face aux enjeux écologiques. Il suffit de regarder la crise géopolitique et l'augmentation du coût des matériaux pour se rendre compte qu'une démolition-reconstruction, c'est en moyenne soixante-dix fois plus de matériaux utilisés qu'une réhabilitation : à un

moment donné, le coût va peut-être basculer dans l'autre sens. Et ce, même sans parler du coût carbone.

En parallèle, l'Ordre des architectes, au niveau national comme au niveau régional, est submergé depuis quelques années d'alertes de confrères ou d'associations locales sur la question de la démolition des grands ensembles de logements sociaux, comme le Mirail à Toulouse ou la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry. Chacun a clairement des intérêts patrimoniaux nationaux et d'usages. La Butte-Rouge est par exemple quasiment un écoquartier avant l'heure. Au XXI^e siècle, les démolir est une ineptie, d'autant plus quand les démolitions sont envisagées sans un projet concret derrière. Avec la question des déchets que produit en masse le secteur du bâtiment, il y a un besoin urgent de faire davantage d'efforts. Le plus étonnant est qu'actuellement nous avons même des collectifs d'habitants qui nous interpellent pour les aider à convaincre leurs maîtres d'ouvrage ou les collectivités de ne pas démolir leurs logements, au bénéfice de la réhabilitation.



© Atelier TAB

Rénovation de la cité du 12/14 à Lens (62)



© Atelier TAB

Deux scénarios différents ont été développés en réponse au concours lancé en 2011 par le bailleur social Maisons & Cités : un projet reposant sur l'hypothèse d'une démolition totale des habitats existants, l'autre sur l'hypothèse d'un maintien d'une douzaine de bâtiments sériels d'habitat individuel groupé. L'hypothèse de la conservation a prévalu et le projet intègre et prend appui sur le dispositif existant, tant en termes d'implantation que d'architecture.

La répétition de deux principaux types architecturaux assure la tenue d'un cadre urbain lisible et fait écho à l'existant : maisons mitoyennes le long des voies et longères accompagnant la progression en profondeur le long des sentes piétonnes. Elles sont complétées par l'insertion d'une autre échelle d'habitat, sous forme de petits collectifs émergents qui constituent des repères dans le paysage horizontal de la nappe des logements individuels.

[MOE : Thibault Babled architectes urbanistes – MOA : Maisons & Cités]

ARRIVER À CONVAINCRE DU BIEN-FONDÉ D'UNE RÉHABILITATION PLUTÔT QU'UNE DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DEMANDE AUX ACTEURS DE LA QUESTION PATRIMONIALE ET DE L'ARCHITECTURE DE DÉVELOPPER DES EFFORTS CONSÉQUENTS

« Cette inscription est une initiative qui est venue “du bas”, de la société civile et des collectivités territoriales et l’État était dans son rôle d’accompagnateur à travers ma direction générale des patrimoines. Ensuite, l’État a évidemment un rôle normatif à travers les codes d’application, mise en évidence pour le ministère de la Culture à travers le Code du patrimoine et le Code de l’urbanisme, mais c’est aussi un travail d’expertise, d’appuis techniques, d’ingénierie et de conseil à travers les architectes des bâtiments de France et les équipes de la DRAC. »

« La capacité de concertation doit animer la logique partenariale qui est celle des services de l’État avec une dimension interministérielle évidente puisqu’il y a une transition énergétique, il y a une transition culturelle et il y a une transition urbaine qui est soulevée notamment vis-à-vis de l’habitat social et des qualités d’habitat. »

Hilaire Multon, directeur régional des Affaires culturelles, Hauts-de-France

Cependant, la question de la réhabilitation de ce patrimoine architectural et urbain du XX^e siècle reste difficile car elle doit forcément être portée de façon interministérielle. D’un côté le patrimoine et les politiques culturelles relèvent de la Culture, de l’autre la rénovation relève de façon conjoncturelle du ministère de la Cohésion des territoires, dont dépendent le logement, la ville et donc l’Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Celle-ci est souvent associée aux rénovations des quartiers politiques de la ville si l’on parle des quartiers prioritaires. Or, pour le moment, la démolition a une place tout à fait conséquente dans l’équilibre budgétaire de ces fonds de rénovation. Les mentalités évoluent toutefois : il faut donc accompagner le changement. Car, aujourd’hui, l’équilibre de l’équation économique dépend des démolitions. L’argent de la vente du foncier finance une partie de la rénovation du reste du quartier. Et avec le foncier, on construit du logement neuf. Mais, voyons le bon côté des choses : si la démolition n’est plus indispensable, quand certains

promoteurs se mettent à la rénovation l’équation économique peut changer.

BATAILLE ET CONCERTATION

Pour le moment, arriver à convaincre du bien-fondé d’une réhabilitation plutôt qu’une démolition-reconstruction demande aux acteurs de la question patrimoniale et de l’architecture de développer des efforts conséquents. Même pour une collectivité convaincue la démarche est difficile, car il faut argumenter et aller chercher des alliés partout. J’ai en tête ce maire d’une grande agglomération qui a dû « batailler ferme » pour obtenir la rénovation plutôt que la démolition d’une partie d’un grand ensemble. Le portage d’un projet de rénovation urbaine est compliqué quand on est seul contre tous, on a donc besoin de cette chaîne d’acteurs impliqués. C’est aussi pour cela que nous avons besoin d’avoir plus de missions pédagogiques en amont, comme dans le Bassin minier. C’est avec ce type de mission, capable de faire le lien entre les acteurs, que l’on peut convaincre et montrer les aspects positifs de ces réha-



Requalification des cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt (59)

La cité-jardin Sainte-Marie et la cité pavillonnaire Lemay ont fait partie du programme des « cités-pilotes », lancé suite à l’inscription du Bassin minier au Patrimoine de l’UNESCO. L’opération de requalification menée entre 2012 et 2019 se veut un démonstrateur du potentiel de réhabilitation de ce patrimoine délaissé. En conjuguant requalification des espaces publics et réhabilitation des logements, il a permis de redonner aux lieux une identité et une centralité, en liaison avec la qualité architecturale de l’espace privé. Témoin de la démarche intégrée, ce projet pluridisciplinaire a aussi été l’occasion de prendre en considération différents aspects environnementaux, tels que la réduction des surfaces artificialisées et l’augmentation de la biodiversité, et d’anticiper les modes de gestion des surfaces végétales par la création d’un plan de gestion différencié.

[MOE : Savart paysage (espaces publics), Benoît Grafteaux et Richard Klein architectes et ETNAP (réhabilitation de 44 logements) – MOA : Commune de Pecquencourt et Maisons & Cités]

© Cœur d’Ostrevent Tourisme

« Cette inscription et cette patrimonialisation sont à la fois pour nous, bailleurs sociaux, un frein et une opportunité remarquable. Un frein parce qu'on a des contraintes et des coûts de réhabilitation, mais aussi une réelle opportunité liée à cette histoire, à l'histoire de chacune des compagnies minières. C'est aussi un patrimoine très diversifié car chaque compagnie construisait des logements pour attirer les ouvriers, attirer les mineurs, produisant une diversité architecturale très intéressante. »

Jean-François Campion, directeur général de Maisons & Cités



© Sam Bellet



© Philippe Houzé

C'EST UN TRAVAIL DE CONSIDÉRATION DE L'EXISTANT QUE L'ON DEVRAIT DÉVELOPPER PARTOUT EN L'ADAPTANT AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

bilitations. Quand tout le monde est embarqué dans le projet, le regard et les objectifs changent. Je pense également à la cité du Lignon à Genève, réhabilitée notamment par les architectes Franz Graf et Giulia Marino. Cette barre fait 1,4 km de long, au cœur de la ville, une véritable « ville dans la ville » avec vue sur le mont Blanc et le lac. Sa réhabilitation thermique en site occupé s'avérait difficile. Un travail de concertation et de pédagogie avec les habitants a été fait, à tel point que certains ont véritablement accompagné le projet. C'est tellement vrai qu'en allant sur place un jour j'ai été interpellée par un jeune du quartier parce qu'une entreprise, qu'il n'avait jamais vue, intervenait sur un ouvrant d'un rez-de-chaussée, visiblement de manière particulièrement inhabituelle. « Clairement, il ne connaît rien à notre maison, il travaille n'importe comment ! » La façon dont il parlait du lieu était fascinante : il le considérait. Le processus de concertation avec les habi-

tants est donc essentiel pour faciliter le portage d'un tel projet. C'est pourquoi le Bassin minier est un parfait exemple de réussite à grande échelle. C'est une chaîne d'acteurs qui se sont mis à plusieurs pour convaincre, fonctionnant dès le départ. Dans le projet du Bassin minier, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que patrimoine évolutif et vivant et avec l'ERBM, la politique patrimoniale s'est confrontée aux autres politiques. Le résultat est que les qualités d'usage qu'on retrouve dans les ensembles réhabilités sont exceptionnelles. C'est un travail de considération de l'existing que l'on devrait développer partout en l'adaptant aux spécificités territoriales. Aujourd'hui, il faut donc tirer les enseignements du projet du Bassin minier pour pouvoir faire du lien, pour infuser dans les pratiques de l'État à tous les niveaux, notamment à celui de l'ANRU, et pour donner à tout le monde l'envie de faire. ■

Page de gauche : Maisons & Cités expérimente le béton de chanvre, isolant biosourcé, sur 115 logements de la cité Barrois à Pecquencourt. Grâce à des subventions régionales, la performance

réelle est vérifiée *in situ*, un outil de formation a été créé, et la qualité d'air intérieure contrôlée. La première étape de la création d'une filière régionale !

Ci-contre, en bas : chanvre en vrac. En le mélangeant à la chaux et de l'eau, on obtient le béton de chanvre.

« chanvribox », outil de sensibilisation des différents corps d'état sur chantier.

Au milieu : démonstration de projection de béton de chanvre dans la



photos : Maisons & Cités

Reconnaître l'architecture dans l'ordinaire des situations post-anthropocène

par Béatrice Mariolle, HDR en architecture, professeure d'architecture à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, chercheure à l'IPRAUS-UMR AUSser

Chaque année, une cité minière nous accueille, mes étudiants de l'ENSAP de Lille et moi-même. Nous passons beaucoup de temps sur le site à la rencontre des acteurs politiques et techniques, mais surtout associatifs et citoyens. Cette approche est guidée par la nécessité de former des architectes de terrain, architectes du quotidien, capables de dialoguer et de saisir les situations présentes, de considérer un patrimoine ordinaire habité par des familles en grande précarité et de proposer des projets réalisables dans un cadre d'économie faible. L'adaptation énergétique devient une occasion d'inventer et d'expérimenter, au-delà des normes et des cadres technologiques. On imagine mettre en œuvre des matériaux bios et géosourcés, comme des isolations en terre crue et fibres de lin ou chanvre. On teste également des rideaux hydrothermiques assurant un complément de confort dans les maisons. Terre et textile comptent parmi l'histoire industrielle et artisanale du territoire et des filières peuvent être réinventées. Le bailleur social Maisons & Cités a mis à notre disposition une maison vide qui devient le lieu de multiples chantiers collectifs avec les habitants et les étudiants. « La rénovation des logements miniers va-t-elle être révolutionnée à Harnes ? » tel est

le titre d'un article de la *Voix du Nord* du 8 septembre 2022, relatant des ateliers en cours dans la cité d'Orient à Harnes, où des élèves en architecture, des locataires du quartier, des doctorants et chercheurs en architecture testent ensemble les valeurs esthétiques et thermiques de la terre crue. En résumé, la chaire « Acclimater les territoires post-miniers », hébergée à l'ENSAPL, a pour mission de développer de la recherche dans et pour l'action. Mélusine Pagnier et Martin Fessard, tous deux en cours de thèse, en nourrissent les actions de terrain. La première, travaillant sur les pratiques collaboratives en architecture, a décidé d'habiter dans une cité minière pour programmer sa rénovation, au plus près des demandes des habitants. Le second interroge les techniques de rénovation en matériaux bios et géosourcés, en comparant confort ressenti et mesures instrumentales. Ensemble, nous cherchons à prouver que l'architecture se cache dans l'ordinaire des situations post-anthropocène, prenant le terme « climat » au sens météorologique, mais également politique et social.

UNE RENCONTRE AVEC LE TERRITOIRE

Cet enseignement a commencé en 2016 lorsque je suis arrivée à l'ENSAPL. Fraîchement nommée professeure après avoir

enseigné près de vingt ans dans plusieurs écoles parisiennes, mon idée était de profiter d'une école régionale pour m'inscrire véritablement et à long terme dans un territoire particulier. En effet, contrairement aux écoles parisiennes, les écoles régionales font partie des « notables » locaux. Véritables lieux d'expertise, de recherche et de création, elles sont reconnues pour leur capacité à jouer un rôle localement et beaucoup d'entre elles en font la preuve. Après un entretien avec le directeur de l'époque, le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais a été désigné comme terrain de travail, avec l'objectif de répondre à l'appel à candidatures pour chaire partenariale du ministère de la Culture. Bien avant d'être labellisée, la chaire était née car les acteurs ont tout de suite ouvert les portes et accueilli avec beaucoup d'intérêt cette initiative.

En ce qui me concerne, une belle rencontre s'est opérée entre un territoire et une enseignante et chercheure. En effet, ce que je saisissais raisonnait largement avec des préoccupations personnelles déjà développées dans des travaux de recherche et de pédagogie : l'urbanisation dispersée, la ruralité, les marges, l'habitat pavillonnaire, l'adaptation climatique, la précarité énergétique, le patrimoine bâti et paysager mis à mal par la modernité. Lorsque le minis-

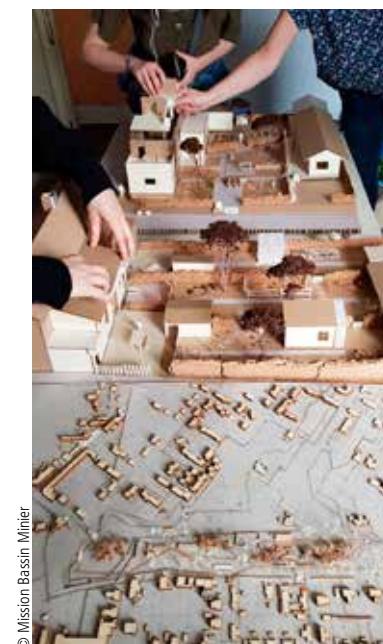
CONTRAIREMENT AUX ÉCOLES PARISIENNES, LES ÉCOLES RÉGIONALES FONT PARTIE DES « NOTABLES » LOCAUX. VÉRITABLES LIEUX D'EXPERTISE, DE RECHERCHE ET DE CRÉATION, ELLES SONT RECONNUES POUR LEUR CAPACITÉ À JOUER UN RÔLE LOCALEMENT



© Chaire Post-minier



© Mission Bassin Minier



© Mission Bassin Minier

tere a enfin lancé sa consultation, nous étions, parmi les cinq chaires labellisées Architecture et innovation, la seule école régionale et la seule chaire territoriale, les autres étant parisiennes et thématiques. La chaire pose les enjeux du territoire local comme point de départ théorique, avec l'appui de l'École des territorialistes de Florence qui en assure la codirection scientifique. Elle prend parti pour une approche post-extractiviste, c'est-à-dire qu'elle s'engage dans un projet qui favorise toute forme de réappropriation des ressources locales par les acteurs locaux. Elle est donc envisagée comme une structure ouverte d'interaction locale, au croisement des régimes du savoir et de l'action. Les pratiques collaboratives sont au cœur des démarches de projet et de recherche faisant le pari d'une possible confiance retrouvée et d'une appropriation d'un sol auquel les habitants sont attachés par choix ou par opportunité. L'architecture est donc mise au service d'une idée sociale et économique, au plus près des acteurs locaux et notamment des habitants. Elle défend un « art de faire » fondé sur la coexistence et les échanges de savoirs, une sorte d'écosophie à la Guattari, qui faire rimer écologie avec environnement, rapports sociaux et subjectivité humaine. ■

Page de droite, en haut :
des étudiants de l'École
nationale supérieure
d'architecture et du paysage
de Lille sur le terrain.

En bas : le coron d'Orient à
Harnes. Quand une maison
de coron devient le lieu de
multiples chantiers collectifs
avec les habitants de la
commune et les étudiants
de l'ENSAPL de Lille.



© Mission Bassin Minier

Construction éphémère de la tour de Pise à la Cité des électriciens à Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais), en septembre 2018, point d'orgue de l'action « C'est mon patrimoine » (financement DRAC) qui s'est déroulée pendant tout l'été 2018.

« L'essentiel de mon métier, quand on arrive sur le terrain, est de réinterroger les représentations, les imaginaires, et de lever aussi des appréhensions. Je parle d'appréhensions parce qu'il y a souvent une espèce de malaise quand on parle de patrimoine, parce qu'il y a certaines représentations spontanées, presque des réflexes quand on évoque ces notions que nous défendons, qui sont très loin d'être partagés par l'habitant. »

« Pour beaucoup de gens y compris pour les habitants, le patrimoine, c'est un boulet : "On m'a dit qu'à cause de l'UNESCO je ne pouvais pas mettre de balançoire dans mon jardin !" Il y a quand même cette petite musique douce, dans le Bassin minier et partout en France. Cela revient très souvent, que ce soit de la bouche d'adolescents ou d'adultes : le patrimoine, ce n'est pas pour eux, parce que c'est un truc de riches. »

Marie Patou, chargée de mission Patrimoine-Éducation-Réseaux internationaux à la Mission Bassin Minier



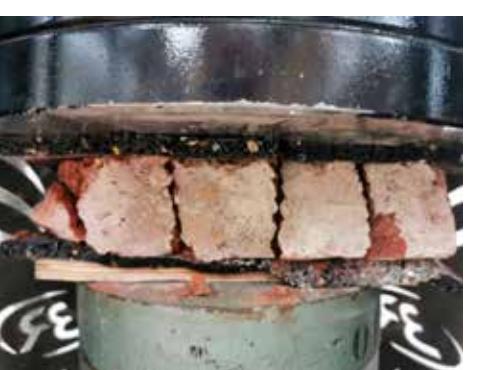
© SNA

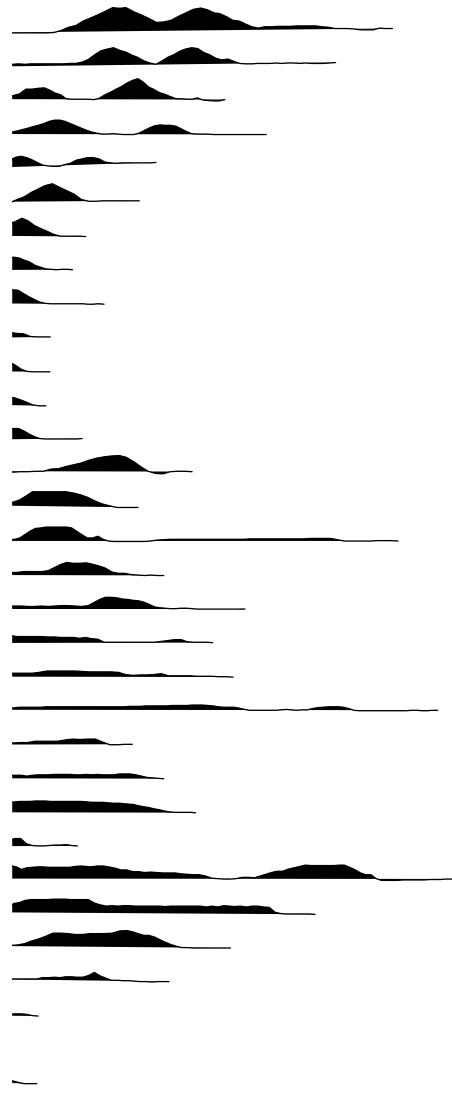


Construction d'un logement de gardien en briques récupérées, Sains-en-Gohelle (62)

Ce projet est l'occasion d'expérimenter la mise en place d'une économie circulaire et locale, grâce à la réutilisation de 15 000 briques issues de logements miniers démolis. Une entreprise d'insertion et une association spécialisée dans le traitement de déchets ont été missionnées pour la fourniture des briques, dans le cadre contraint des marchés publics. Un atelier éphémère a été installé pour trier, nettoyer et stocker les briques récupérées dans les bennes de démolition, invitant habitants, professionnels intéressés et futurs acteurs de la construction – étudiants en architecture et apprentis maçons – à découvrir la problématique et à mettre la main dans la pâte. Les potentiels économiques, sociaux et environnementaux, voire patrimoniaux, de cette démarche semblent intéressants à l'échelle du Bassin minier, confronté à des problèmes économiques importants (fort taux de chômage, faibles revenus moyens), démographiques (exode et vieillissement de la population) et urbains (important taux de logements vacants, programmation de démolitions en masse).

[MOE : Sebastian Niemann Architectes + NJC (économie) – MOA : Département du Pas-de-Calais]





Des « morts-terrains » aux « sols vivants »

par Lucas Monsaingeon, doctorant des laboratoires LéaV et Places,
associé de l'Atelier d'Architecture Philippe Prost

Le territoire du Bassin minier a été façonné par l'irruption brutale de la révolution industrielle : une véritable révolution culturelle, qui a bouleversé les espaces urbains et ruraux pré-existants, mais qui a aussi inventé de nouvelles formes d'habiter, à l'origine de l'espace architectural et urbanistique moderne. Laboratoire de l'habitat au cours du temps, des corons aux cités modernes, en passant par les cité-jardins¹ et les cités pavillonnaires, l'enjeu du renouveau du Bassin minier consiste aujourd'hui à renouer avec cette dimension d'innovation et d'invention qui en fut longtemps la marque de fabrique en matière d'architecture, d'économie, de sociabilité et de culture.

La découverte de ce paysage interpelle les architectes et urbanistes amenés à y travailler : comment comprendre et décrire ce territoire issu de l'exploitation industrielle de la houille, méconnu et souvent déprécié, ni ville ni campagne ? Comment approcher la sérialité des maisons de mine, dont les types ont été reproduits à très grande échelle ? Comment considérer ces espaces « néonaturels », à la fois artificiels et naturels, là où le sol s'est affaissé de plus de 15 mètres de hauteur suite au creusement de quelque

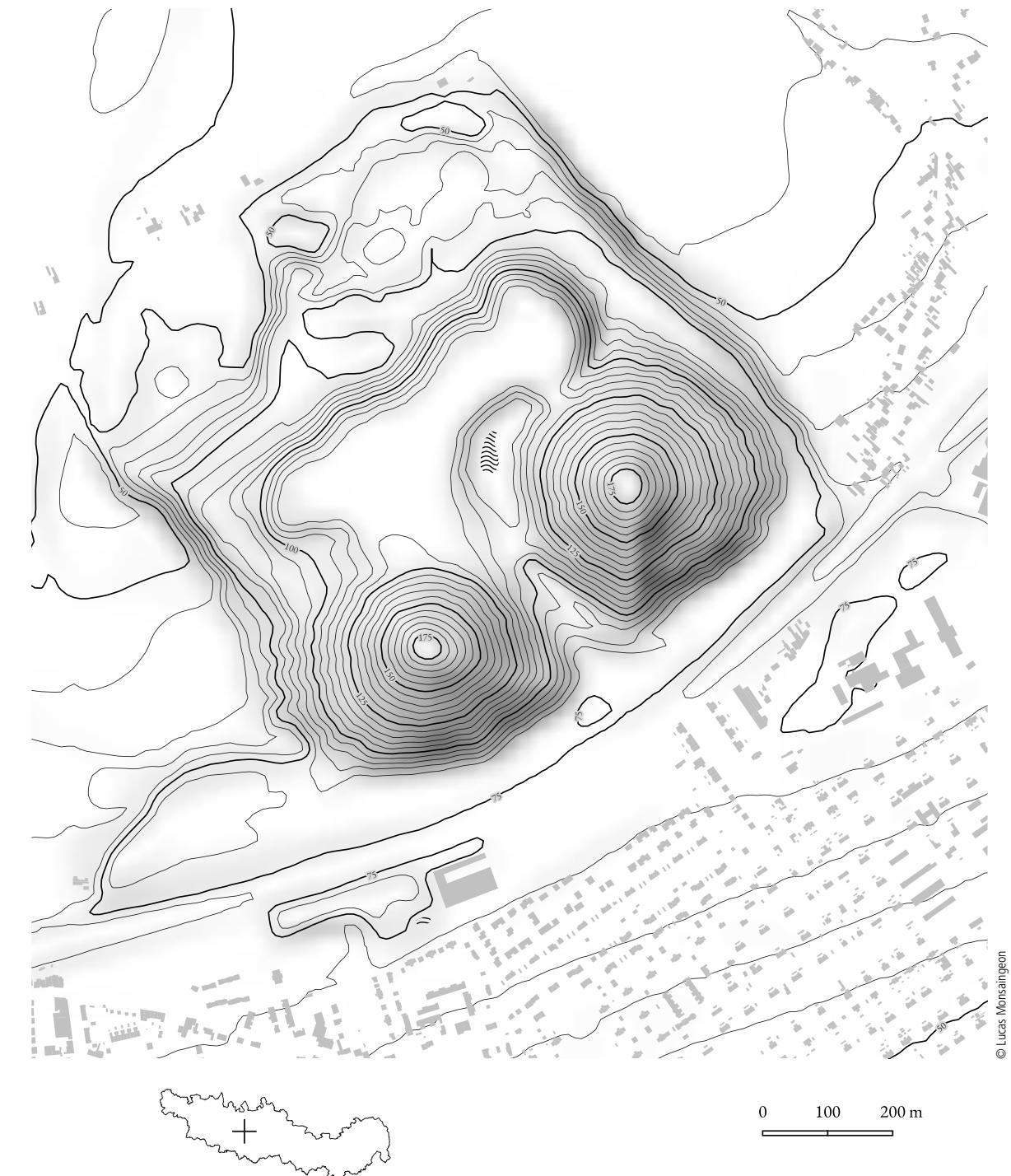
100 000 km de galeries de mine souterraines ? Comment travailler à l'économie de moyens, dans un cadre financier contraint et pour une population socialement fragilisée ? Comment traiter les tensions entre préservation et évolution de ce patrimoine « évolutif et vivant » ? Que faire de cette brique omniprésente ? Comment gérer l'obsolescence architecturale et urbaine ?

Alors que la dernière mine de charbon a fermé en 1990 et que les eaux souterraines remontent progressivement dans les puits condamnés, c'est un travail sur l'absence qui se pose à l'architecte, habitué à intervenir sur du bâti et dans un cadre existant. Penser le Bassin minier sans la mine revient à penser, aménager et travailler un patrimoine des restes « en creux » : le terril comme expression inversée de la mine, les cités minières et les cavaliers comme traces d'un système industriel disparu. La nécessité de trouver de nouveaux usages et de nouvelles centralités doit aller de pair avec le maintien d'une identité spatiale et culturelle bien spécifique.

DE LA PRATIQUE À LA RECHERCHE

En tant qu'architecte, j'ai participé au cours des dix dernières années à plusieurs projets

1. La cité Bruno, construite entre 1904 et 1908 à Dourges, est la plus ancienne cité-jardin d'Europe continentale.



Page de gauche et ci-dessus : extraits de l'atlas des restes miniers, profils des terrils à la même échelle et dessins en courbes de niveaux des terrils jumeaux n° 74 et n° 74A de Loos-en-Gohelle.

IL EST DÉSORMAIS NÉCESSAIRE DE RÉINTROUER LA NOTION DE VIVANT, DE CHANGER DE VOCABULAIRE ET DE REGARD POUR PASSER ENFIN DES « MORTS-TERRAINS » AUX « SOLS VIVANTS », MATIÈRE DU PROJET TERRITORIAL

architecturaux et urbains sur ce territoire, au sein de l'Atelier d'Architecture Philippe Prost, comme le diagnostic du chevalement de la fosse n° 2 à Anhiers, patrimoine minier en danger, l'étude prospective urbaine et sociale de 17 cités minières du Douaisis, ou l'étude pour la Mission Bassin Minier sur la préservation de la « valeur universelle exceptionnelle » du Bien Patrimoine mondial de l'UNESCO face aux pressions urbaines. Sur le terrain, on constate de nombreuses intentions, mais peu ou pas de doctrines ni de méthodes partagées, conduisant parfois à des tensions entre bailleurs, architectes des bâtiments de France et maîtres d'ouvrage. Cela m'a conduit à initier en 2019 un travail de thèse par le projet, une forme de recherche impliquée pour aborder ces questions théoriques qui dépassent le cadre de la maîtrise d'œuvre classique. Cette recherche fait l'hypothèse que l'approche par le projet et par l'architecture peut contribuer à proposer un nouvel horizon, face à un système spatial et urbain qui a perdu sa raison d'être. Ce travail passe par une réflexion sur les formes de représentation du territoire,



qu'elles soient collectives, imaginaires ou architecturales. Dans le cas du Bassin minier, interroger le regard des habitants et les personnes extérieures sur le territoire est un préalable pour sortir des préjugés négatifs et retrouver une dynamique de projet. Les œuvres littéraires dépeignant une mine repoussoir, dont le roman *Germinal* d'Émile Zola est le plus connu, ont créé de puissantes images mentales, encore actives aujourd'hui et qu'il convient de réinterroger. De même, l'industrie houillère a produit pendant des siècles ses propres représentations symboliques : des mosaïques de la gare de Lens aux vitraux de l'hôtel de ville de Bruay en passant par les pics de mineurs au sommet des chevalements, la représentation du monde minier s'affiche ostensiblement dans les architectures et les lieux publics. Aujourd'hui, le territoire doit s'alimenter de la force de cet imaginaire collectif et de ses représentations, mais aussi l'interroger et le déconstruire parfois, pour pouvoir produire des contre-images. Pour tenter de décrire et d'objectiver le contexte, j'ai mené un travail de longue haleine de dessin architectural et de relevé, fruit de plusieurs années d'arpentage, de

visites et de projets. Cela a abouti à la constitution d'un atlas des restes miniers, permettant de juxtaposer graphiquement à la même échelle les figures architecturales et urbaines des 353 éléments du Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO, pour examiner attentivement les existants, formes construites ou non construites (terrils, jardins...). Dessiner individuellement chacun des 51 terrils, des 22 chevalements et des 124 cités minières permet de découvrir la cohérence et les singularités de chaque élément. À la façon d'un herbier, l'atlas permet de classer les échelles et les typologies, en rassemblant sur le papier des lieux qui ne sont jamais visibles simultanément. Objet graphique et intellectuel, au croisement des cultures artistiques et scientifiques, ce dispositif permet de décrire une situation spatiale complexe, et d'agir sur la fabrication des territoires comme sur la construction des savoirs. Ces dessins portent une attention particulière aux paysages, aux traces et aux modèles de sols, aux types architecturaux et aux morphologies urbaines ; ils constituent ainsi un socle pour construire des projets architecturaux et urbains situés.

Page de gauche :
le chevalement de la
fosse n° 2 de Flines
à Anhiers (59) est un
cas emblématique du
patrimoine industriel minier
menacé par l'absence de

projet et par le poids des
difficultés réglementaires,
dont les servitudes liées
aux risques miniers
(risques d'affaissement de
terrain et de remontée de
gaz de mine). En 2018, la

Mission Bassin Minier et
Douaisis Agglo ont confié
une étude de diagnostic
à l'Atelier d'Architecture
Philippe Prost en vue de
sa sauvegarde et de sa
reconversion.

En haut : représentation murale
du paysage minier dans la gare
de Lens (1927, Urbain Cassan
architecte, Auguste Labouret
mosaïste), avec l'imbrication des
chevalements, des cheminées
d'usines et des terrils.



Ci-dessus : vue du paysage minier à Bruay-la-Buissière et Haillicourt (62).

Ci-contre : vue de la cité minière de la Clarence à Divion (62).

Page de droite : diagramme de fonctionnement d'un puits moderne.



« *L'exploitation du charbon a duré trois siècles, mais il y a dix mille ans qu'on cultive du blé et qu'on élève des moutons ici et je prends le pari que, dans dix mille ans, on cultivera toujours du blé et on élèvera toujours des moutons.* »

« *Comment faire pour que les sites soient vivants, quels sont les changements qu'il faut accepter, pour que justement puisse perdurer ce qui fait l'âme d'un site ?* »

« *On inscrit un patrimoine donc quelque chose qu'on veut conserver et on dit qu'il est évolutif. On a donc une contradiction dans les termes même qu'on lui donne. Et c'est une tension très féconde.* »

Pierre-Marie Tricaud, urbaniste, paysagiste, chargé d'études à l'Institut Paris Région

Ressources en ligne sur le Bassin minier :

Centre de ressources de la Mission Bassin Minier :
<https://ressources.missionbassinminier.org>

Le Centre de ressources de l'UNESCO sur le Bassin minier, dont dossier d'inscription complet : <https://whc.unesco.org/fr/list/1360/>

L'enregistrement de l'ensemble de la journée d'étude et de débat du 22 mai 2022 est consultable sur :
[www.youtube.com > « Réussir une transition juste : Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, l'héritage comme ressource »](https://www.youtube.com/watch?v=JyfJyfJyfJy)

Articles et ouvrages sur l'architecture et l'urbanisme du bassin minier :

Marc Breitman et Nadia Breitman, *Les Maisons des mines dans le Nord et le Pas-de-Calais*, Mardaga, 1996.

Jennifer Didelon et Éric Barriol, *Réhabiliter les maisons ordinaires de l'époque industrielle*, Direction régionale des Affaires culturelles Nord-Pas-de-Calais, 2012.

Marion Fontaine, « *Visible/invisible : Ce qui reste des mines* », *Techniques & culture*, 2016, 65-66, p. 74-91, <https://doi.org/10.4000/tc.7810>

Yves Le Maner, *Du coron à la cité : Un siècle d'habitat minier dans le Nord-Pas-de-Calais, 1850-1950*, Centre historique minier, 1995.

Isabelle Mauchin et Philippe Prost, *La Cité des électriciens*, Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2021.

Jean-Marie Minot et Guy Dubois, *Histoire du charbon dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais*, L'Harmattan, 2022.

Lucas Monsaingeon et Philippe Prost, « *Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, un patrimoine évolutif et vivant : Entre conservation et évolution, enjeux et nouveau paradigme pour les projets d'architecture* », *Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, 7, 2020, <https://doi.org/10.4000/craup.3786>

Jean-Claude Rabier (Éd.), *La remonte : Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, entre passé et avenir*, Presses universitaires du Septentrion, 2002.

Jean-Louis Subileau, Guillaume Hébert, Anna Cremnitzer et Sébastien Harlaux, *Plus loin, plus proche : Planifier une ville durable et solidaire*, Dominique Carré, 2023.

Patrick Varetz, Jean-Michel André et Bernard Masset (dir. de publication), *L'archipel d'un monde nouveau, Dix ans d'Euralens. Transformations du bassin minier du Pas-de-Calais*, 2019.

Littérature et photographie :

Sorj Chalandon, *Le Jour d'avant*, Bernard Grasset, 2017.
 Maylis de Kerangal, *Kiruna, La Contre Allée*, 2019.

Augustin Viseux, *Mineur de fond, Fosses de Lens, Soixante ans de combat et de solidarité*, Plon et Terre humaine, 1991.
 Émile Zola, *Germinale*, Gallimard, 2009 (édition originale 1885).

Philippe Frutier et Marie Tranchant, *Le bassin minier entre ciel et terre : Patrimoine du Nord-Pas-de-Calais*, Ouest-France, 2013.
 Thierry Girard, *Le Monde d'après*, Light Motiv, 2019.

La journée d'étude « Réussir une transition juste, le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais : l'héritage comme ressource » a été organisée à la Cité de l'architecture et du patrimoine le 24 mai 2022. Nous remercions l'ensemble des intervenants et membres du comité d'organisation : David Abitán, Raphaël Alessandri, Francesco Bandarin, Catherine Bertram, Catherine Blain, Jean-François Campion, Jean-François Caron, Catherine Chevillot, Marie-Hélène Contal, François Decoster, Jean-Philippe Hugron, Jacques Ippoliti, Gabrielle Jequec, Marion Laca, Corinne Langlois, Marie Lavandier, Christine Leconte, Béatrice Mariolle, Lucas Monsaingeon, Vincent Montreux, Hilaire Multon, Marie Patou, Benoît Poncelet, Philippe Prost, Ayméric Robin, Sylvie Roger, Véronique Roger-Lacan, Catherine Seyler, Jean-Louis Subileau, Pierre-Marie Tricaud.

Ce dossier a été constitué par Raphaël Alessandri, Catherine Bertram, Catherine Blain, Emmanuel Caille, Virginie Lapierre, Lucas Monsaingeon, Philippe Prost et Catherine Seyler. Il a bénéficié du soutien de la Caisse des Dépôts, à travers son programme de mécénat à la recherche en architecture.

Remerciements :

Les auteurs remercient également François Brouat, directeur de l'ENSA Paris-Belleville, André Lortie, directeur du laboratoire IPRAUS, Cathy Apourceau-Poly, Présidente de la Mission Bassin Minier ; Philippe Frutier d'Altimage, qui a autorisé la publication de ses vues aériennes du Bassin minier, Virginie Malolepszy, directrice des archives du Centre Historique minier à Lewarde (Nord) qui a autorisé la publication de ses archives.

